



# NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

OPCVM de droit français

## **OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS**

### **RAPPORT ANNUEL**

au 31 décembre 2024

**Société de Gestion : Natixis Investment Managers International**

**Dépositaire : Caceis Bank**

**Commissaire aux Comptes : Forvis Mazars**



# Sommaire

Page

<b>1. Rapport de Gestion</b>	<b>3</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>3</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>9</b>
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>16</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>17</b>
<b>2. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>18</b>
<b>3. Frais et Fiscalité</b>	<b>37</b>
<b>4. Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>38</b>
<b>5. Comptes de l'exercice</b>	<b>43</b>
<b>6. Annexe(s)</b>	<b>132</b>



# 1. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Politique de gestion

#### Contexte économique et financier

- La croissance mondiale est restée résiliente en 2024. La robustesse de l'économie américaine a cependant contrasté avec la timide reprise de la zone euro et la faiblesse de la croissance chinoise. La désinflation, qui avait été rapide de la mi-2022 à la fin 2023, s'est poursuivie, mais à un rythme beaucoup plus lent et chaotique. Pour autant, les progrès réalisés en matière d'inflation, par rapport aux pics enregistrés en 2022, ont conduit les principales banques centrales, à l'exception de la Banque du Japon, à amorcer un cycle de baisses de taux directeurs afin de rendre leur politique monétaire moins restrictive. A partir de novembre, l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis a généré de l'incertitude sur les perspectives de croissance mondiale en raison de menaces de relèvements de droits de douane à l'encontre d'un grand nombre de pays, comprenant bien sûr la Chine, mais aussi des alliés traditionnels comme le Canada ou l'Union Européenne.
- Après être restée atone en 2023, la croissance de la zone euro a amorcé une timide reprise, essentiellement par la dynamique du commerce extérieur. Un rebond de la consommation des ménages est aussi intervenu au troisième trimestre grâce à des gains de pouvoir d'achat, mais celui-ci n'a été que de courte durée. L'Allemagne est restée en récession, affectée par une dégradation de sa compétitivité, en raison de sa forte dépendance passée à l'énergie russe, et par son exposition au commerce extérieur avec la Chine dont l'activité s'est révélée décevante. D'importantes pertes de part de marché sur le marché automobile chinois ont aussi pénalisé l'activité outre-Rhin. La croissance s'est en revanche poursuivie à un rythme modéré en France (avec un impact J.O. important au troisième trimestre, corrigé au quatrième), de même qu'en Italie. Les incertitudes politiques en France, à la suite de la dissolution inattendue de l'Assemblée nationale le 9 juin, ont cependant pesé sur la confiance des ménages et des chefs d'entreprises. L'activité s'est révélée particulièrement robuste en Espagne (chiffre final de croissance pour 2024 attendu à +2.7% ou +2.8%), dynamisée par la forte immigration (700,000 personnes en âge de travailler sont entrées en Espagne en trois ans), le tourisme, l'investissement étranger et la dépense publique.
- Après avoir relevé ses taux directeurs de 450 points de base entre juillet 2022 et septembre 2023, pour porter le taux de dépôt au plus haut historique de 4 %, la Banque Centrale Européenne n'a plus modifié sa politique monétaire jusqu'au mois de mai 2024. Le recul du taux d'inflation de plus de 2.5 points de pourcentage par rapport à septembre 2023, et l'amélioration des perspectives en la matière, ont alors amené cette dernière à procéder à quatre réductions de taux directeurs de 25 points de base à partir du mois de juin : les 6 juin, 12 septembre, 17 octobre et 12 décembre. La BCE a aussi, dans le même temps, poursuivi la réduction de son bilan à travers les remboursements des TLTRO (« Targeted Longer-Term Refinancing Operations »), la fin des réinvestissements des tombées dans le cadre de l'APP (« Asset Purchase Programme ») et, à partir du mois de juillet, les réinvestissements seulement partiels des tombées du PEPP (« Pandemic Emergency Purchase Programme ») qui doivent s'arrêter fin 2024.
- Les taux obligataires euro à long terme se sont tendus jusqu'en juin dans le sillage des taux américains qui ont connu des tensions en raison d'une amélioration moins nette qu'espérée sur l'inflation et d'une robustesse inattendue de la conjoncture économique outre-Atlantique. Ainsi, le rendement actuariel de l'emprunt de référence de l'Etat allemand (« Bund ») à 10 ans clôture le premier semestre à 2.50% contre 2.02% fin 2023. A partir du mois de juillet, les perspectives de lancement du cycle d'assouplissement monétaire aux Etats-Unis se précisant à la suite de la confirmation de la baisse de l'inflation, une détente des taux obligataires est intervenue en zone euro : le rendement actuariel du Bund à 10 ans est alors revenu à 2.10% fin septembre.



# 1. Rapport de Gestion

A noter que le mouvement a été moins important sur les OAT dans le contexte des incertitudes politiques en France à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale : le « spread OAT-Bund » 10 ans qui était de 48 pbs le 7 juin s'est écarté jusqu'à 82 pbs le 27 juin et a ensuite évolué entre 63 et 80pbs, niveau auquel il a clôturé le 30 septembre. Le 26 septembre, pour la première fois depuis 2007, ce spread OAT-Bund est même devenu supérieur à celui du Bund vs les emprunts d'Etat espagnols. En octobre, les taux obligataires en zone euro se sont de nouveau tendus en raison d'une croissance et d'une inflation américaine plus fortes que prévu, réduisant les perspectives de réduction de taux directeurs de la part de la Réserve Fédérale. Ces tensions ont encore significativement augmenté pendant les deux derniers mois de l'année à la suite de la victoire de Donald Trump aux élections présidentielles du 6 novembre : les perspectives de relèvement des droits de douane, d'expulsion de travailleurs immigrés illégaux et de baisses d'impôts massives pour les entreprises ont généré des craintes sur les finances publiques américaines et une hausse des anticipations d'inflation. En fin d'exercice, le rendement actuariel du Bund à 10 ans s'établissait à 2.37% et le spread OAT-Bund à 83pbs, la situation politique et les perspectives budgétaires en France ne s'étant pas améliorées.

- Dans le contexte de recul de l'inflation et de croissance atone évoqués plus haut, les taux euro à court terme se sont inscrits en baisse graduelle, en particulier après le début du cycle de réduction de taux directeurs de la BCE. Par exemple, le taux de l'€STR (« € Short-Term Rate », soit le taux au jour le jour en zone euro) est passé de 3.88% en fin d'exercice précédent, à 3.66% fin juin et termine l'exercice à 2.91%. Pour autant, il est utile de mentionner que la baisse des taux courts s'est effectuée à un rythme plus lent et avec une moindre amplitude qu'induit par les anticipations de marché au cours de l'exercice. Par exemple, le taux induit par le contrat à terme €STR d'échéance décembre 2024 (qui reflète l'anticipation du marché pour la moyenne de l'€STR capitalisé pour les trois mois commençant le 18 décembre 2024) était de 2.17% le 29 décembre 2023, de 3.20% fin juin et de 2.77% fin décembre 2024. En d'autres termes, le marché s'est avéré être trop optimiste quant au rythme et à l'amplitude des baisses de taux directeurs à venir de la BCE en comparaison avec ce qui s'est finalement produit.

## **Gestion du portefeuille**

### Description générale

- Comme lors des exercices précédents, l'équipe de gestion est activement intervenue sur les divers segments du marché du crédit à très court terme en cherchant à capter les meilleures opportunités : obligations d'entreprises à taux fixe, qui constituent le cœur du portefeuille, à taux variable, en devises (avec couverture du risque de change, conformément au prospectus), instruments du marché monétaire, obligations convertibles (dites « pures taux »), à la fois sur les marchés primaires et secondaires.
- La gestion de l'exposition crédit, en particulier via la sélection des émetteurs et des émissions, a été au cœur de la stratégie d'investissement. Il s'est agi de positionner le portefeuille sur des obligations jugées attractives au regard de leur rendement, tout en s'inscrivant dans une optique de préservation du capital. Pour ce faire, outre les critères de solidité financière, l'équipe de gestion s'attache aussi à viser des entreprises bénéficiant d'une bonne résilience de leur « business model » en prenant en compte de multiples facteurs comme les perspectives de développement, la diversification géographique du chiffre d'affaires, les compétences technologiques, etc.

Dans ce cadre, l'équipe de gestion a aussi veillé à maintenir un portefeuille bien diversifié en évitant, le plus souvent, de dépasser un poids de 3% par émetteur et, plus généralement, en calibrant les expositions en fonction de la perception du risque encouru.



# 1. Rapport de Gestion

La prise en compte des critères d'investissements socialement responsable (ISR) est aussi restée au cœur de la stratégie d'investissement en prenant en compte à la fois la matérialité ESG (Environnement Social Gouvernance) au regard du profil de risque crédit des émetteurs et les exigences du label ISR du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance (<https://www.lelabelisr.fr/>). Pour mémoire, le FCP a obtenu ce label le 22 avril 2022.

- La gestion de la sensibilité taux (« WAM ») a représenté, comme habituellement, une seconde source de recherche de valeur ajoutée. Pour rappel, selon la stratégie de gestion décrite au prospectus, la WAM portefeuille peut être positionnée entre 0 et 0.50 (ou 6 mois). Comme lors des exercices précédents, l'équipe de gestion a exclusivement utilisé les swaps de taux d'intérêt contre référence €STR en tant qu'instrument de couverture afin de positionner la WAM du portefeuille au niveau voulu. L'utilisation des swaps de taux d'intérêt contre référence €STR permet aussi de positionner le pourcentage d'indexation du portefeuille à cette référence au niveau souhaité, étant rappelé que la stratégie de gestion décrite au prospectus exige de maintenir en permanence une indexation à hauteur de 50% minimum.

## Gestion de l'exposition crédit

- La demande pour les obligations d'entreprises très courtes est restée solide la plupart du temps, le niveau absolu des taux courts octroyant à cette classe d'actifs une attractivité qui n'avait pas été vue depuis des années. Pour autant, la fin de l'expansion du bilan de la BCE qui s'effectuait, entre autres, par des achats d'obligations d'entreprises (« Corporate Securities Purchase Programme » ou CSPP) a permis, de façon durable, de retrouver des niveaux de spreads de crédit plus élevés que précédemment et aussi plus compatibles avec le risque de signature correspondant à la réalité économique et financière des émetteurs.

Selon nos observations, une compression non négligeable des spreads de crédit s'est opérée jusqu'au mois d'avril inclus, la situation se normalisant à nouveau à partir du mois de mai. Contrairement aux années précédentes, le marché n'a pas connu d'épisodes « risk-off » majeurs, si ce n'est pendant une très brève période fin juillet, après qu'un vif raffermissement du cours de change du yen ait fait craindre des débouchements de positions en cascade parmi les fonds spéculatifs et alors, qu'au même moment, une correction baissière s'effectuait sur la valeur des actions de certaines entreprises américaines très liées à l'intelligence artificielle.

Quelques autres épisodes de volatilité, non majeurs, sont aussi intervenus sur les spreads de crédit des obligations bancaires et de compagnies d'assurance françaises en raison des incertitudes liées à la dissolution de l'Assemblée nationale.

- Lors du premier semestre, dans un contexte de forte augmentation des encours sous gestion (environ €600 millions), l'équipe de gestion a activement investi en cherchant à ne pas déformer le profil du portefeuille, en particulier afin de préserver son rendement.

Dans ce cadre, le poids des émetteurs de la catégorie de notation « High Yield » a pu s'inscrire en légère augmentation en passant de 18.3% en fin d'exercice précédent à 21.6% fin juin <sup>(1)</sup>. Pendant cette même période, l'équipe de gestion a aussi augmenté l'exposition aux obligations à taux variable, de 15.6% à 20.7% <sup>(1)</sup>, le plus souvent par des interventions sur le marché primaire. Le marché primaire permet habituellement d'acheter des montants plus importants que le secondaire : cela était donc bien adapté pour accompagner la hausse des encours. Cette augmentation de l'exposition aux obligations à taux variable trouvait aussi sa cohérence au regard de la volonté de l'équipe de gestion de maintenir une faible exposition au risque de taux (voir Gestion de la sensibilité taux).



# 1. Rapport de Gestion

Une légère déformation du profil du portefeuille est cependant intervenue au cours de ce premier semestre. Celle-ci a concerné la durée de vie résiduelle moyenne des détections obligataires (« WAL » ou « Weighted Average Life »), qui est passée de 0.79 ans en fin d'exercice précédent <sup>(1)</sup> à 0.97 ans à fin juin <sup>(1)</sup>, proche de la limite autorisée au prospectus de 1 an. Cette augmentation de la WAL a été causée par le fait que, le plus souvent, les nouveaux investissements s'effectuent sur des maturités entre un et deux ans, afin de capter des spreads de crédit plus attractifs que sur les échéances inférieures à un an. Dès lors, la WAL a mécaniquement augmenté dans le contexte de la forte augmentation des encours évoqué plus haut, le poids des investissements récents augmentant par rapport au stock plus ancien.

- Au second semestre, les encours se sont stabilisés, l'augmentation n'étant que d'environ €90 millions. L'équipe de gestion a mis à profit cette situation tout d'abord pour continuer, par divers arbitrages, à faire augmenter l'exposition aux émetteurs de la catégorie « High Yield », en la portant à 24.4% en fin d'exercice <sup>(1)</sup>. Dans le même temps, l'équipe de gestion a souhaité faire baisser la WAL en limitant le net des nouveaux investissements. En effet, avec une WAL plus basse, le portefeuille bénéficie d'une meilleure réactivité pour capter les opportunités d'achats en cas de volatilité de marché, du fait d'une meilleure liquidité « organique » (liquidité provenant des remboursements de titres). Ainsi, en fin d'exercice, la WAL était revenue à 0.77 ans <sup>(1)</sup>.

- Comme à l'accoutumée, la sélection des émetteurs et des émissions est restée au cœur de la création de valeur. Pour rappel, les stratégies d'allocation sectorielle sont généralement plus difficiles à mettre en œuvre sur ce portefeuille par rapport à une gestion classique d'obligations d'entreprises du fait d'un univers d'investissement relativement restreint résultant de la limitation de durée de vie résiduelle des titres à deux ans telle que décrite au prospectus. L'équipe de gestion prend néanmoins toujours en compte les dynamiques sectorielles dans le choix des émetteurs et des émissions.

Cela étant, de façon volontariste, l'équipe de gestion a souhaité maintenir et même légèrement augmenter l'exposition au secteur automobile (constructeurs et équipementiers) pendant l'exercice, dans le contexte conjoncturel morose de ce marché découlant de ventes de véhicules électriques bien moindres qu'espéré et de pertes de part de marché en Chine. En effet, selon l'appréciation de l'équipe de gestion, les investisseurs ont eu, à diverses reprises, une perception trop indiscriminée et excessivement pessimiste de la situation, ce qui a créé des opportunités d'investissements attractives. Ainsi, l'exposition à ce secteur (y compris les banques ou sociétés financières dites « captives » filiales des constructeurs automobiles ou indépendantes) a été maintenue à 11.5% <sup>(2)</sup> à fin juin et portée à 13.2% <sup>(2)</sup> en fin d'exercice, à comparer à 11.8% <sup>(2)</sup> à fin 2023. En fin d'exercice, les positions sur le secteur automobile se répartissaient sur les douze émetteurs suivants <sup>(2)</sup> : Renault (3.3%, dont 1.4% de RCI Banque), Faurecia (2.0%), ZF Friedrichshafen (1.6%), Crédit Agricole Auto Bank (1.3%), Schaeffler (1.1%), Valeo (1.0%), Jaguar Land Rover (0.7%), BMW (0.7%), Volvo Cars (0.6%), Nissan (0.5%), Mercedes-Benz (0.4%). La durée de vie résiduelle moyenne de ces obligations était légèrement inférieure à un an <sup>(2)</sup>.

En outre, toujours en matière de stratégie sectorielle, l'équipe de gestion a cherché à augmenter les expositions aux émetteurs français, en particulier les banques de premier plan, lors des écartements de spreads de crédit pendant les périodes de volatilité liées aux incertitudes politiques. En fin d'exercice, le poids total des expositions aux émetteurs français dans le portefeuille était de 27% <sup>(1)</sup>, dont 5% de banques ou compagnies d'assurance <sup>(2)</sup>.

(1) : Source : Natixis IM Operating Services, Reporting.

(2) : Source : Ostrum, Front-Office.



# 1. Rapport de Gestion

## Prise en compte des critères d'investissement socialement responsable (ISR)

L'équipe de gestion s'est attachée à prendre en compte l'ensemble des dimensions ESG dans les décisions d'investissement. En outre, le portefeuille est resté conforme aux exigences du label ISR qui incluent des taux de couvertures minimaux et des améliorations ESG significatives par rapport à un univers de comparaison au regard de divers critères, dont l'intensité carbone. La gestion du portefeuille s'est aussi inscrite dans le cadre des politiques sectorielles d'Ostrum AM (charbon, pétrole et gaz, armement controversé, tabac, « worst offenders », voir <https://www.ostrum.com/fr/nos-politiques-sectorielles>).

## Gestion de la sensibilité taux

Même si, dès le début de l'exercice, il semblait très vraisemblable que la Banque Centrale Européenne entame un cycle de baisse des taux directeurs dans les prochaines semaines ou mois, nous avons jugé utile de maintenir une relativement faible exposition au risque de taux pendant tout l'exercice. Ainsi, la WAM, qui mesure la sensibilité du portefeuille au risque de taux, n'a à aucun moment dépassé le seuil de 0.23, contre un maximum autorisé de 0.50 (ou 6 mois). Voir tableau récapitulatif ci-dessous.

## Evolution de WAM\* (« Weighted Average Maturity»)

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
0.08	0.13	0.19	0.22	0.22	0.20	0.20	0.19	0.19	0.23	0.19	0.16

\*Fin du mois. Source : Natixis IM Operating Services, Reporting.

En janvier et février, nous partageons l'opinion dominante comme quoi la BCE avait terminé son cycle de hausse des taux directeurs et que des baisses étaient à prévoir peut-être dès le printemps. Pour autant, nous avons maintenu la WAM à un bas niveau (autour de 0.10), car nous avons estimé que le scénario d'évolution des taux directeurs induit par la courbe des taux monétaires était trop optimiste au regard, à la fois, de l'ampleur et de la vitesse du mouvement. Dans ce cadre, il était cohérent d'effectuer des swaps de couverture (paye taux fixe / reçoit €STR capitalisé) permettant de faire profiter le portefeuille de l'effet portage positif résultant de la forme très inversée de la courbe des taux monétaire.

Cette approche a continué à prévaloir à divers degrés pendant le reste de l'exercice. En mars, après une correction haussière des taux (par exemple le taux induit par le contrat à terme sur €STR d'échéance décembre 2024 était remonté de 59 pbs par rapport au 31/12/2023) et alors que la baisse de l'inflation et la stagnation économique en zone euro s'accroissaient, nous avons laissé dériver quelque peu la WAM (autour de 0.20), positionnement qui a été alors conservé jusqu'en novembre. En décembre, considérant à nouveau que les anticipations des investisseurs étaient trop optimistes, nous avons quelque peu réduit la voilure pour terminer l'exercice avec une WAM de 0.16.

En toutes circonstances, nous avons cherché à mettre en œuvre les couvertures de façon tactique en vue de dégager de la valeur.

Certes, la BCE a réduit son principal taux directeur de 100pbs pendant l'exercice, mais le mouvement s'est opéré avec une amplitude plus réduite et une vitesse plus graduelle qu'espéré par les investisseurs (voir Contexte économique et financier). Par conséquent, la politique de couverture mise en œuvre s'est avérée judicieuse.



# 1. Rapport de Gestion

## Performances financières

Les performances annuelles des diverses parts du FCP (nettes de frais de gestion) sont ressorties comme suit :

Catégorie de parts	Code ISIN	VL au 29/12/2023	VL au 31/12/2024	Evolution de la VL	Evolution de de l'indice de référence*	Evolution de la VL vs indice de référence*
A (C)	FR0013268968	10 609.90	11 095.16	4.574%	3.798%	+ 77.6pbs
I (C)	FR0013231453	1 058.92	1 105.63	4.411%	3.798%	+ 61.3 pbs
N (C)	FR0014002LE9	1 046.79	1 092.71	4.387%	3.798%	+ 58.9 pbs
R (C)	FR001400CFA4	103.48	108.02	4.387%	3.798%	+ 58.9 pbs
RE (C)	FR001400KCZ1	101.05	105.11	4.018%	3.798%	+ 22.0 pbs
SI (C)	FR0007053749	1 627.66	1 699.54	4.416%	3.798%	+ 61.8 pbs

\*€STR capitalisé

Source : Natixis IM Operating Services

Pour rappel, les objectifs de performance figurant au prospectus sont les suivants :

Catégorie de parts	Code ISIN	Objectif
A (C)	FR0013268968	€STR capitalisé + 55 pbs
I (C)	FR0013231453	€STR capitalisé + 50 pbs
N (C)	FR0014002LE9	€STR capitalisé + 50 pbs
R (C)	FR001400CFA4	€STR capitalisé + 40 pbs
RE (C)	FR001400KCZ1	€STR capitalisé + 5 pbs
SI (C)	FR0007053749	€STR capitalisé + 50 pbs

Source : Prospectus en date du 2 novembre 2023

Comme lors des exercices précédents, la surperformance du FCP par rapport à son indice de référence s'explique essentiellement par la sélection des émetteurs et des émissions. Le relativement haut niveau de couverture de la sensibilité taux du portefeuille a permis de préserver le spread de crédit émanant du rendement des titres alors que l'amplitude et le rythme des baisses de taux directeurs se sont avérés moins importants qu'anticipé par les investisseurs en début d'exercice.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



# 1. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH PLUS I	493 994 027,39	464 524 360,29
OSTRUM SRI CREDIT 6M I	37 925 515,00	43 113 477,30
ALSTOM SA 020924 FIX 0.0	19 928 117,62	20 000 000,00
CELANESE US HOLDINGS LLC 4.777% 19-07-26	30 601 230,00	0,00
JAGUAR LAND ROVER 5.875% 15-11-24	0,00	29 475 000,00
LOGI FI 0.75 07-24	0,00	29 314 000,00
OPTICS BID 2.875% 28-01-26	28 373 857,00	0,00
CROWN EU HLD 3.375% 31-12-24	0,00	26 900 000,00
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC E3R+0.55% 17-01-26	0,00	22 486 482,00
CARRIER GLOBAL CORPORATION 4.375% 08-11-24	0,00	21 873 600,00

### ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.



# 1. Rapport de Gestion

## ■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 32 484 390,00**

o Prêts de titres : 0,00

o Emprunt de titres : 0,00

o Prises en pensions : 0,00

o Mises en pensions : 32 484 390,00

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 1 178 103 225,21**

o Change à terme : 0,00

o Future : 0,00

o Options : 0,00

o Swap : 1 178 103 225,21

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NATIXIS TRADEX SOLUTIONS	BNP PARIBAS FRANCE CREDIT AGRICOLE CIB J.P.MORGAN AG FRANCFORT NATIXIS SOCIETE GENERALE PAR

(\*) Sauf les dérivés listés.



# 1. Rapport de Gestion

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	441 908,42
<b>Total</b>	<b>441 908,42</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
<b>Total des revenus</b>	<b>0,00</b>
. Frais opérationnels directs	798 373,22
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
<b>Total des frais</b>	<b>798 373,22</b>

(\*) Nets de la rémunération perçue par Natixis TradEx Solutions qui ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations. Les autres revenus et autres frais correspondent à la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces qui varie en fonction des conditions de marché, et à d'éventuels autres produits sur comptes financiers et charges sur dettes financières non liés aux techniques de gestion efficace.



# 1. Rapport de Gestion

## ■ Réglementation SFTR en EUR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

### a) Titres et matières premières prêtés

Montant	0,00				
% de l'Actif Net (*)	0,00				

(\*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

### b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	0,00	0,00	32 942 084,03	0,00	0,00
% de l'Actif Net	0,00	0,00	1,53	0,00	0,00

### c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

	0,00			0,00	0,00
--	------	--	--	------	------

### d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

NATIXIS TRADEX SOLUTIONS FRANCE	0,00	0,00	32 942 084,03	0,00	0,00
------------------------------------	------	------	---------------	------	------

### e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	0,00			0,00	0,00
- Obligations	0,00			0,00	0,00
- OPC	0,00			0,00	0,00
- TCN	0,00			0,00	0,00
- Cash	0,00		441 908,42		0,00
Rating	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Monnaie de la garantie					
Euro	0,00		441 908,42	0,00	0,00

### f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	



# 1. Rapport de Gestion

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00			0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00			0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00			0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00			0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00			0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00			0,00	0,00
Ouvertes	0,00			0,00	0,00

## h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00	0,00	1 709 381,80	0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00	0,00	10 946 193,68	0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00	0,00	20 286 508,55	0,00	0,00
Ouvertes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant utilisé (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	0,00			0,00	0,00
Cash	0,00				0,00

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cash	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



# 1. Rapport de Gestion

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Coûts					
- OPC	0,00	0,00	-798 373,22	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	

## e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Le collatéral reçu doit être conforme à la politique de NIM International définie afin de garantir un haut niveau de qualité et de liquidité ainsi qu'une absence de corrélation directe avec la contrepartie de l'opération. En complément, la politique de collatéralisation de NIM International définit des niveaux de sur-collatéralisation adaptés à chaque type de titres pour faire face le cas échéant à la variation de leur valeur. Enfin un dispositif d'appel de marges quotidien est en place afin de compenser les variations de mark to market des titres.

## i) Données sur la réutilisation des garanties

Les OPCVM doivent impérativement réinvestir l'intégralité de leurs garanties cash (ie. montant maximal = montant maximal utilisé = 100%), mais ne peuvent réutiliser leurs garanties titres (ie. montant maximal = montant utilisé = 0%).

Par ailleurs, en cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par la réglementation, uniquement être :

- placées en dépôts ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Pour les opérations réalisées par Natixis TradEx Solutions, en mode agent ou en mode principal, les sommes reçues au titre du collatéral espèces sur les opérations de cessions temporaires de titres sont investies sur un compte de dépôts rémunéré.

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Toutes les garanties financières fournies par l'OPC sont transférées en pleine propriété.



# 1. Rapport de Gestion

## I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

La société de gestion a confié à Natixis TradEx Solutions pour le compte de l'OPCVM la réalisation des opérations de prêts de titres et de mises en pension.

Les revenus de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation de Natixis TradEx Solutions ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations et est déduite des produits comptabilisés par l'OPCVM.

Les montants présentés n'intègrent pas la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



# 1. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Néant.

### ■ Gestion des liquidités

Néant.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



# 1. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

### **Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8**

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

### ■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

#### I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs. Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés. Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation <sup>1</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

---

<sup>1</sup> : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 029 378 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	9 317 275 €
Effectifs concernés :	284

\*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	4 669 102 €	dont,
- Cadres supérieurs :	2 516 750 €	
- Membres du personnel :	2 152 352 €	
Effectifs concernés :	24	



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

La présente politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. « 2. Principes généraux »), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. « Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et / ou UCITS V ») et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. « Gouvernance »).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par Natixis et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIF II »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I. PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'Ostrum Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I.1. DEFINITION DE LA PERFORMANCE

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'Ostrum Asset Management et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et / ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et / ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'Ostrum Asset Management.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

Le mode de détermination de la rémunération variable des gérants est conforme à l'objectif de servir au mieux les intérêts des clients avec une évaluation de leur satisfaction appréciée à travers les réponses à un questionnaire. Les responsables métier complètent cette évaluation par une analyse des éléments d'appréciation communiqués par les clients et s'assurent que les gérants exercent le niveau de vigilance adapté face aux demandes du client, en s'assurant notamment qu'elles demeurent appropriées.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

### I-2. COMPOSANTES DE LA REMUNERATION

#### I-2.1. Rémunération fixe

Ostrum Asset Management veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'Ostrum Asset Management mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et / ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'Ostrum Asset Management sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. « 2.1. Définition de la performance » ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Ostrum Asset Management peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Ostrum Asset Management souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'Ostrum Asset Management.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

Ostrum Asset Management s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et / ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D 'AIFM ET/OU UCITS V

#### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'Ostrum Asset Management comprend les catégories de personnel, y compris la Direction Générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et / ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, Ostrum Asset Management a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction.
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille.
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne).
- Les responsables des activités de support ou administratives.
- Les autres preneurs de risques.
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des Ressources Humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'Ostrum Asset Management, en lien avec la Direction des Contrôles Permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction Générale d'Ostrum Asset Management, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des Ressources Humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

#### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'Ostrum Asset Management. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé.
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro.
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management et du Comité des rémunérations de Natixis.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'Ostrum Asset Management.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines d'Ostrum Asset Management. La Direction des Contrôles Permanents et la Direction des Risques d'Ostrum Asset Management ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des Contrôles Permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des Risques. Cette dernière est aussi chargée de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est validée par le Conseil d'administration d'Ostrum Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management.

Le Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>2</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, et sont donc indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction Générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction Générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité des Rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des Rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants<sup>3</sup>.

La rémunération du Directeur Général d'Ostrum Asset Management est proposée par la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis, puis présentée au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management et enfin à celui de Natixis.

<sup>2</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations d'OSTRUM AM, voir le Règlement intérieur du comité des nominations et des rémunérations.

<sup>3</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de Natixis, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les rémunérations des Directeurs des Risques et de la Conformité d'Ostrum Asset Management sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières Risques et Conformité, par les Directeurs des Risques et de la Conformité de Natixis Investment Managers. Elles sont ensuite soumises au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management puis à celui de Natixis.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des Rémunérations établi au niveau d'Ostrum Asset Management et / ou par le Comité des Rémunérations de Natixis.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. Ostrum Asset Management se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de Natixis Investment Managers.

Quand Ostrum Asset Management délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### **Rémunération versée au titre du dernier exercice**

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 640 216 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	13 379 850 €
Effectifs concernés :	252

\*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	20 671 116 €	dont,
- Cadres supérieurs :	3 537 000 €	
- Membres du personnel :	17 134 116 €	
Effectifs concernés :	102	



## 3. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



## 4. Rapport du Commissaire aux comptes

## **FCP OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS**

43 avenue Pierre MENDES France  
75013 Paris

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de  
Bertrand DESPORTES  
Date : 2025.07.15  
14:06:11 +02'00'

Bertrand DESPORTES

Associé



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>43 937 214,58</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	43 937 214,58
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>1 787 214 966,20</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 787 214 966,20
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>118 648 897,34</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	118 648 897,34
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>167 086 231,18</b>
OPCVM	167 086 231,18
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>396 200,27</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>32 942 084,03</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	32 942 084,03
Autres opérations temporaires	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>2 150 225 593,60</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>43 122 149,28</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>84 529,31</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>43 206 678,59</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>2 193 432 272,19</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	2 062 314 989,68
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	90 528 700,83
<b>Capitaux propres I</b>	<b>2 152 843 690,51</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>2 152 843 690,51</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>32 607 670,94</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	32 607 670,94
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>5 999 404,85</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>38 607 075,79</b>
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 965 939,20
Concours bancaires	15 566,69
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>1 981 505,89</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>2 193 432 272,19</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	72 538 011,11
Produits sur titres de créances	5 741 233,27
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	17 857 385,34
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	1 048 047,25
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>97 184 676,97</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-11 968 552,65
Charges sur opérations temporaires sur titres	-791 017,31
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-168 539,20
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-12 928 109,16</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>84 256 567,81</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-5 430 756,89
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-5 430 756,89</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>78 825 810,92</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>7 025 047,47</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>85 850 858,39</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	3 198 900,92
Frais de transactions externes et frais de cession	-107 510,47
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>3 091 390,45</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-206 017,29</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>2 885 373,16</b>



## 5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	354 440,82
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-239,57
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>354 201,25</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>1 438 268,03</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>1 792 469,28</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>90 528 700,83</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Comptes annuels - Annexes comptables

#### A. Informations générales

##### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

##### A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FCP a pour objectif de réaliser une performance annualisée supérieure à celle de l'€STR Capitalisé de, respectivement :

- 0.50% pour les parts SI (C), N (C) et I (C),
- 0.55% pour la part A (C)
- 0,40% pour la part R (C)
- 0,05% pour la part RE (C)

sur sa durée minimale de placement recommandée de deux ans, après déduction des frais fixes de fonctionnement et de gestion applicables au FCP tout en intégrant de manière systématique une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Ce FCP promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.



## 5. Comptes de l'exercice

### A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>877 104 195,62</b>	<b>1 001 445 019,05</b>	<b>940 353 592,70</b>	<b>1 416 789 924,03</b>	<b>2 152 843 690,51</b>
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS A en EUR</b>					
Actif net	459 854 315,31	482 025 127,31	436 579 241,51	430 981 792,10	479 562 860,27
Nombre de titres	45 489,1232	47 609,5992	42 805,9652	40 620,7161	43 222,6800
Valeur liquidative unitaire	10 109,10	10 124,53	10 199,02	10 609,90	11 095,16
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-216,10	-393,48	-180,88	-197,24	14,86
Capitalisation unitaire sur revenu	182,62	427,89	223,32	469,08	461,32
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS I en EUR</b>					
Actif net	56 559 926,92	50 088 482,12	44 133 435,05	104 051 168,40	166 085 464,52
Nombre de titres	55 993,8851	49 536,1516	43 343,6188	98 261,1340	150 217,1747
Valeur liquidative unitaire	1 010,10	1 011,15	1 018,22	1 058,92	1 105,63
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-21,61	-39,30	-18,06	-19,68	1,48
Capitalisation unitaire sur revenu	17,09	42,24	21,90	46,51	44,32
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS N en EUR</b>					
Actif net	0,00	14 996 794,82	14 563 270,03	122 926 379,72	141 783 371,60
Nombre de titres	0,00	14 992,1594	14 466,1624	117 431,3686	129 753,0651
Valeur liquidative unitaire	0,00	1 000,30	1 006,71	1 046,79	1 092,71
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	-30,53	-17,86	-19,46	1,46
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	36,76	21,10	45,82	43,56



## 5. Comptes de l'exercice

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS R en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	4 848 890,05	126 742 490,16
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	46 854,4194	1 173 264,0332
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	103,48	108,02
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	-1,74	0,14
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	3,08	4,30
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS RE en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	61 304 319,80	315 936 990,43
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	606 634,5146	3 005 580,7442
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	101,05	105,11
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	-0,05	0,14
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	1,05	3,83
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS SI en EUR</b>					
Actif net	360 689 953,39	454 334 614,80	445 077 646,11	692 677 373,96	922 732 513,53
Nombre de titres	232 142,0593	292 083,5948	284 289,9048	425 566,2415	542 929,5314
Valeur liquidative unitaire	1 553,74	1 555,49	1 565,57	1 627,66	1 699,54
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-33,23	-60,46	-27,78	-30,26	2,27
Capitalisation unitaire sur revenu	26,94	65,12	32,94	71,01	68,21



## 5. Comptes de l'exercice

### A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.



## 5. Comptes de l'exercice

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 30 décembre 2023 au 31 décembre 2024.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.



## 5. Comptes de l'exercice

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.



## 5. Comptes de l'exercice

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

***Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :***

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».



## 5. Comptes de l'exercice

### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Parts A (C) : 0,13% TTC, Taux maximum Parts I (C) : 0,35 % TTC, Taux maximum Part R(C) : 0,40% TTC, Taux maximum Parts SI (C) : 0.20% TTC, Taux maximum Parts N (C) : 0.30% TTC, Taux maximum Part RE (C) : 0,65% TTC, Taux maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,05% TTC, Taux maximum
Commissions de mouvement (100% acquis à la Société de gestion)	Néant	Néant
Commission de sur performance	Différence positive entre l'actif valorisé et l'actif de référence	Pour les parts A (C), I (C) et RE (C): Néant  Pour les parts SI (C) et N (C) et R (C) : 20% TTC de la surperformance par rapport à l'Indice défini ci-dessous

### Swing pricing

Mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement (applicable depuis le 10 octobre 2016).

En date du 10 octobre 2016, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».



## 5. Comptes de l'exercice

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

### Modalités de calcul de la commission de surperformance

Définition du modèle de calcul de la commission de surperformance, uniquement sur les parts SI (C), N (C) et R (C) :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du Fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

L'actif valorisé du Fonds s'entend comme l'actif du FCP évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.

L'actif de référence représente l'actif du Fonds constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des (mêmes) montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du Fonds.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'€STR capitalisé, cours de clôture, libellé en Euro, majoré de 0,50% par an pour les parts SI (C) et N (C) et de 0,40% pour la part R (C).

Période de référence de la performance :

La période de référence, qui correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence, est fixée à cinq ans. La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er janvier 2022 pour les parts SI et N.

La date de départ de la période de référence de la performance de la part R débute le JJ MM 2022.

Définition de la période d'observation et de la fréquence de cristallisation :

1/ La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er janvier au 31 décembre.

2/ La fréquence de cristallisation consiste à figer et donc à considérer comme définitive et exigible au paiement une somme provisionnée.



## 5. Comptes de l'exercice

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable selon les modalités de calcul décrite ci-dessous :

- Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.
- Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.
- Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions.

Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence. En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le revenu :***

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.



## 5. Comptes de l'exercice

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS RE	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS I	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS SI	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS R	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS N	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS A	Capitalisation	Capitalisation



## 5. Comptes de l'exercice

### B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

#### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>1 416 789 924,03</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 494 885 616,28
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-841 103 252,42
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	78 825 810,92
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 091 390,45
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	354 201,25
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>2 152 843 690,51</b>

#### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



## 5. Comptes de l'exercice

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	2 875,2614	31 119 321,58
Parts rachetées durant l'exercice	-273,2975	-2 962 872,79
Solde net des souscriptions/rachats	2 601,9639	28 156 448,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	43 222,6800	
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	223 968,3228	243 407 959,31
Parts rachetées durant l'exercice	-172 012,2821	-187 433 349,59
Solde net des souscriptions/rachats	51 956,0407	55 974 609,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	150 217,1747	
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS N</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	92 853,1822	99 196 085,05
Parts rachetées durant l'exercice	-80 531,4857	-86 329 604,53
Solde net des souscriptions/rachats	12 321,6965	12 866 480,52
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	129 753,0651	
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 608 503,0596	170 917 861,70
Parts rachetées durant l'exercice	-482 093,4458	-51 504 090,44
Solde net des souscriptions/rachats	1 126 409,6138	119 413 771,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 173 264,0332	
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS RE</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 500 903,1568	360 242 986,28
Parts rachetées durant l'exercice	-1 101 956,9272	-114 461 576,55
Solde net des souscriptions/rachats	2 398 946,2296	245 781 409,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 005 580,7442	
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS SI</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	356 235,5914	590 001 402,36
Parts rachetées durant l'exercice	-238 872,3015	-398 411 758,52
Solde net des souscriptions/rachats	117 363,2899	191 589 643,84
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	542 929,5314	



## 5. Comptes de l'exercice

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS A</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS N</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS R</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS RE</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS SI</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



## 5. Comptes de l'exercice

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS A FR0013268968	Capitalisation	Capitalisation	EUR	479 562 860,27	43 222,6800	11 095,16
OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS I FR0013231453	Capitalisation	Capitalisation	EUR	166 085 464,52	150 217,1747	1 105,63
OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS N FR0014002LE9	Capitalisation	Capitalisation	EUR	141 783 371,60	129 753,0651	1 092,71
OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS R FR001400CFA4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	126 742 490,16	1 173 264,0332	108,02
OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS RE FR001400KCZ1	Capitalisation	Capitalisation	EUR	315 936 990,43	3 005 580,7442	105,11
OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS SI FR0007053749	Capitalisation	Capitalisation	EUR	922 732 513,53	542 929,5314	1 699,54



## 5. Comptes de l'exercice

### C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

##### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>0,00</b>					

##### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
		+/-				
BELGIQUE	33 899,14	33 899,14	0,00	0,00	33 899,14	0,00
ALLEMAGNE	10 038,07	10 038,07	0,00	0,00	10 038,07	0,00
<b>Total</b>	<b>43 937,21</b>	<b>43 937,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 937,21</b>	<b>0,00</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	1 787 214,97	1 474 559,82	312 655,15	0,00	0,00
Titres de créances	118 648,90	9 975,04	108 673,86	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	32 942,08	31 834,37	1 107,71	0,00	0,00
Comptes financiers	84,53	0,00	0,00	0,00	84,53
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	-32 607,67	0,00	-32 607,67	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-15,57	0,00	0,00	0,00	-15,57
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	-1 179 142,93	1 178 103,23	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>337 226,30</b>	<b>1 567 932,28</b>	<b>0,00</b>	<b>68,96</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	297 824,42	243 503,85	468 701,55	777 185,14	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	20 012,66	17 089,72	15 074,11	66 472,41	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	1 709,38	7 241,20	3 704,99	20 286,51	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	84,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-32 607,67
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-15,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	938 960,31	-240 000,00	-308 000,00	-392 000,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 258 575,73</b>	<b>27 834,77</b>	<b>179 480,65</b>	<b>471 944,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-32 607,67</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.



## 5. Comptes de l'exercice

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	GBP	SEK	CHF	Autres devises
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	24 389,70	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-5,97	-3,58	-3,54	-1,68	-0,80
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	-24 394,55	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-10,82</b>	<b>-3,58</b>	<b>-3,54</b>	<b>-1,68</b>	<b>-0,80</b>

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit<sup>(\*)</sup>

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	43 937,21	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 227 305,98	541 733,01	18 175,97
Titres de créances	17 016,41	61 416,89	40 215,60
Opérations temporaires sur titres	21 248,17	9 674,67	2 019,25
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>1 309 507,77</b>	<b>612 824,57</b>	<b>60 410,82</b>

(\*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.



## 5. Comptes de l'exercice

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE	217,43	0,00
CREDIT AGRICOLE CIB	144,61	0,00
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	3,68	0,00
NATIXIS	16,35	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	14,12	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	32 942,08	0,00
Créances		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS FRANCE	2 322,39	0,00
Caceis Bank	33 848,45	0,00
NATIXIS	2 712,63	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	217,96	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	0,00	32 607,67
Instruments financiers à terme non compensés		
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	0,00	177,46
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	369,51
CREDIT AGRICOLE CIB	0,00	116,82
NATIXIS	0,00	2 844,38
BNP PARIBAS FRANCE	0,00	2 491,23
Dettes		
Collatéral espèces		
CREDIT AGRICOLE CIB	0,00	7,56
NATIXIS	0,00	13,33
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	0,00	421,02

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

### **C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### **C4. Exposition sur les prêts pour les OFS**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



## 5. Comptes de l'exercice

### D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
<b>Créances</b>		
	Souscriptions à recevoir	3 907 243,50
	Coupons et dividendes en espèces	113 484,38
	Collatéraux	39 101 421,40
<b>Total des créances</b>		<b>43 122 149,28</b>
<b>Dettes</b>		
	Rachats à payer	695 689,04
	Frais de gestion fixe	535 836,19
	Frais de gestion variable	292 505,55
	Collatéraux	441 908,42
<b>Total des dettes</b>		<b>1 965 939,20</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>41 156 210,08</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS A</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	535 841,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	398 698,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,28
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS N</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	376 368,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,27
Frais de gestion variables provisionnés	18 302,73
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	20 332,11
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »



## 5. Comptes de l'exercice

	31/12/2024
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS R</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	156 188,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Frais de gestion variables provisionnés	7 245,81
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	4 848,28
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS RE</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 538 276,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS SI</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 133 453,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Frais de gestion variables provisionnés	167 111,96
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,02
Frais de gestion variables acquis	74 089,23
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »



## 5. Comptes de l'exercice

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			46 144 469,38
	US05583JAG76	BPCE 2.375% 14-01-25	24 389 700,36
	FR0013155009	BPCE 2.875% 22-04-26 EMTN	11 593 436,14
	FR0012633345	BPCE ISSUER 2.25% 12-03-25	10 161 332,88
TCN			0,00
OPC			167 086 231,18
	LU0980596109	OSTRUM SHT TRM GL HIC-IAEUR	11 714 567,10
	FR0010831693	OSTRUM SRI CASH PLUS I	100 328 400,48
	FR0014009DC5	OSTRUM SRI CREDIT 6M I	54 908 834,76
	FR0010750984	OSTRUM SRI MONEY 6M PART I	11 141,90
	FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY Part I-C	13 261,94
	FR0010885236	OSTRUM SRI MON PLUS IC FCP	110 025,00
Instruments financiers à terme			553 103 225,21
	SWP028288407	E3R/1.112/FIX/2.375	23 103 225,21
	SWP031833601	OISEST/0.0/FIX/2.007	10 000 000,00
	SWP031591201	OISEST/0.0/FIX/2.101	10 000 000,00
	SWP031247401	OISEST/0.0/FIX/2.412	15 000 000,00
	SWP031247301	OISEST/0.0/FIX/2.423	10 000 000,00
	SWP031164501	OISEST/0.0/FIX/2.518	10 000 000,00
	SWP031151101	OISEST/0.0/FIX/2.560	10 000 000,00
	SWP031285901	OISEST/0.0/FIX/2.589	10 000 000,00
	SWP030952701	OISEST/0.0/FIX/2.654	20 000 000,00
	SWP030036301	OISEST/0.0/FIX/2.781	10 000 000,00
	SWP030952901	OISEST/0.0/FIX/2.814	10 000 000,00
	SWP030110401	OISEST/0.0/FIX/2.816	8 000 000,00
	SWP029760101	OISEST/0.0/FIX/2.831	10 000 000,00
	SWP030862801	OISEST/0.0/FIX/2.911	10 000 000,00
	SWP031175701	OISEST/0.0/FIX/2.959	20 000 000,00
	SWP030858201	OISEST/0.0/FIX/3.057	10 000 000,00
	SWP030519202	OISEST/0.0/FIX/3.092	10 000 000,00
	SWP030544101	OISEST/0.0/FIX/3.110	10 000 000,00
	SWP030850501	OISEST/0.0/FIX/3.122	10 000 000,00
	SWP030519102	OISEST/0.0/FIX/3.156	10 000 000,00
	SWP030968701	OISEST/0.0/FIX/3.160	10 000 000,00
	SWP030018902	OISEST/0.0/FIX/3.177	10 000 000,00
	SWP030663401	OISEST/0.0/FIX/3.182	10 000 000,00
	SWP030464501	OISEST/0.0/FIX/3.192	10 000 000,00
	SWP030684601	OISEST/0.0/FIX/3.224	10 000 000,00
	SWP030526002	OISEST/0.0/FIX/3.232	10 000 000,00



## 5. Comptes de l'exercice

### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
	SWP030952801	OIEST/0.0/FIX/3.234	10 000 000,00
	SWP028059701	OIEST/0.0/FIX/3.241	10 000 000,00
	SWP028139602	OIEST/0.0/FIX/3.265	10 000 000,00
	SWP028082201	OIEST/0.0/FIX/3.321	10 000 000,00
	SWP029582301	OIEST/0.0/FIX/3.331	10 000 000,00
	SWP029658801	OIEST/0.0/FIX/3.391	10 000 000,00
	SWP030661402	OIEST/0.0/FIX/3.402	10 000 000,00
	SWP030393001	OIEST/0.0/FIX/3.402	15 000 000,00
	SWP029494202	OIEST/0.0/FIX/3.454	10 000 000,00
	SWP028742601	OIEST/0.0/FIX/3.476	10 000 000,00
	SWP028738802	OIEST/0.0/FIX/3.478	10 000 000,00
	SWP028991602	OIEST/0.0/FIX/3.478	15 000 000,00
	SWP030618901	OIEST/0.0/FIX/3.493	10 000 000,00
	SWP028877301	OIEST/0.0/FIX/3.503	10 000 000,00
	SWP029080802	OIEST/0.0/FIX/3.536	10 000 000,00
	SWP029702601	OIEST/0.0/FIX/3.544	10 000 000,00
	SWP029635401	OIEST/0.0/FIX/3.566	15 000 000,00
	SWP028877001	OIEST/0.0/FIX/3.58	20 000 000,00
	SWP028554602	OIEST/0.0/FIX/3.585	10 000 000,00
	SWP028876801	OIEST/0.0/FIX/3.587	10 000 000,00
	SWP028515002	OIEST/0.0/FIX/3.595	10 000 000,00
	SWP029317901	OIEST/0.0/FIX/3.697	10 000 000,00
	SWP027833802	OIEST/0.0/FIX/3.713	12 000 000,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>766 333 925,77</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>85 850 858,39</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>85 850 858,39</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>85 850 858,39</b>

#### Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>19 939 558,49</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>19 939 558,49</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>19 939 558,49</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	19 939 558,49
<b>Total</b>	<b>19 939 558,49</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>6 657 736,94</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>6 657 736,94</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>6 657 736,94</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	6 657 736,94
<b>Total</b>	<b>6 657 736,94</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>5 652 493,94</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>5 652 493,94</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>5 652 493,94</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	5 652 493,94
<b>Total</b>	<b>5 652 493,94</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>5 048 724,78</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>5 048 724,78</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>5 048 724,78</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	5 048 724,78
<b>Total</b>	<b>5 048 724,78</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS RE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>11 518 497,41</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>11 518 497,41</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>11 518 497,41</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	11 518 497,41
<b>Total</b>	<b>11 518 497,41</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS SI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>37 033 846,83</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>37 033 846,83</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>37 033 846,83</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	37 033 846,83
<b>Total</b>	<b>37 033 846,83</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>2 885 373,16</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>2 885 373,16</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>2 885 373,16</b>

### Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>642 585,90</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>642 585,90</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>642 585,90</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	642 585,90
<b>Total</b>	<b>642 585,90</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>222 641,66</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>222 641,66</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>222 641,66</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	222 641,66
<b>Total</b>	<b>222 641,66</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

### Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>190 023,56</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>190 023,56</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>190 023,56</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	190 023,56
<b>Total</b>	<b>190 023,56</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>169 834,57</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>169 834,57</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>169 834,57</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	169 834,57
<b>Total</b>	<b>169 834,57</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

### Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS RE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>423 746,65</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>423 746,65</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>423 746,65</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	423 746,65
<b>Total</b>	<b>423 746,65</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS SI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>1 236 540,82</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>1 236 540,82</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1 236 540,82</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 236 540,82
<b>Total</b>	<b>1 236 540,82</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



# 5. Comptes de l'exercice

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS</b>			<b>43 937 214,58</b>	<b>2,04</b>
<b>Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>43 937 214,58</b>	<b>2,04</b>
<b>Courrier, fret aérien et logistique</b>			<b>10 038 071,51</b>	<b>0,47</b>
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25	EUR	10 200 000	10 038 071,51	0,47
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>33 899 143,07</b>	<b>1,57</b>
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 2.125% 29-11-25	EUR	34 200 000	33 899 143,07	1,57
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>1 787 214 966,20</b>	<b>83,03</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>1 787 214 966,20</b>	<b>83,03</b>
<b>Assurance</b>			<b>34 874 979,02</b>	<b>1,62</b>
APIC PREV 5.25% 17-11-25	EUR	4 700 000	4 791 597,21	0,22
LA MONDIALE 0.75% 20-04-26	EUR	5 400 000	5 282 656,52	0,25
UNIPOL SPA CIA ASSICURATRICE 3.0% 18-03-25	EUR	24 245 000	24 800 725,29	1,15
<b>Automobiles</b>			<b>74 031 020,37</b>	<b>3,44</b>
JAGUAR LAND ROVER AUTOMOTIVE 4.5% 15-01-26	EUR	15 047 000	15 485 544,82	0,72
NISSAN MOTOR 2.652% 17-03-26	EUR	10 000 000	10 141 380,27	0,47
RENAULT 1.25% 24-06-25 EMTN	EUR	25 600 000	25 461 679,34	1,18
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	10 000 000	10 027 550,68	0,47
VOLVO CAR AB 2.0% 24-01-25	EUR	12 700 000	12 914 865,26	0,60
<b>Banques commerciales</b>			<b>296 947 578,34</b>	<b>13,79</b>
BANC DE 5.625% 06-05-26 EMTN	EUR	17 700 000	18 919 391,79	0,88
BANCO BPM 1.625% 18-02-25 EMTN	EUR	16 900 000	17 099 326,27	0,79
BANCO BPM 1.75% 28-01-25 EMTN	EUR	5 138 000	5 215 846,88	0,24
BANCO DE BADELL 1.125% 27-03-25	EUR	10 200 000	10 240 283,01	0,48
BELFIUS BANK 3.125% 11-05-26	EUR	15 000 000	15 314 913,70	0,71
BPCE 2.375% 14-01-25	USD	25 000 000	24 389 700,36	1,13
BPCE 2.875% 22-04-26 EMTN	EUR	11 400 000	11 593 436,14	0,54
BPCE ISSUER 2.25% 12-03-25	EUR	10 000 000	10 161 332,88	0,47
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG E 3.625% 30-01-26	EUR	100 000	104 217,87	0,00
INTE E3R+0.8% 16-11-25 EMTN	EUR	32 250 000	32 550 726,77	1,51
JYSKE BANK DNK 4.625% 11-04-26	EUR	7 997 000	8 290 906,18	0,39
NCG BAN 5.5% 18-05-26 EMTN	EUR	10 300 000	10 747 591,44	0,50
NIBC BANK NV 6.375% 01-12-25	EUR	29 900 000	30 923 169,81	1,44
RCI BANQUE 1.625% 11-04-25	EUR	900 000	907 374,08	0,04
RCI BANQUE 4.625% 02-10-26	EUR	20 000 000	20 663 482,19	0,96
RCI BANQUE E3R+0.71% 14-09-26	EUR	10 000 000	10 019 683,33	0,47
SG E3R+0.45% 13-01-25 EMTN	EUR	15 400 000	15 523 256,47	0,72
TORONTO DOMINION BANK E3R+0.38% 16-04-26	EUR	29 900 000	30 157 840,99	1,40
UBS AG LONDON BRANCH E3R+0.35% 12-04-26	EUR	5 000 000	5 042 485,00	0,23



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
YORKSHIRE BUILDING SOCIETY 0.625% 21-09-25	EUR	19 342 000	19 082 613,18	0,89
<b>Biens de consommation durables</b>			<b>15 484 793,01</b>	<b>0,72</b>
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	15 500 000	15 484 793,01	0,72
<b>Composants automobiles</b>			<b>52 977 022,11</b>	<b>2,46</b>
FORVIA 3.125% 15-06-26	EUR	7 000 000	6 931 274,58	0,32
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	24 200 000	24 227 767,01	1,13
VALEO 1.5% 18-06-25 EMTN	EUR	21 800 000	21 817 980,52	1,01
<b>Distribution spécialisée</b>			<b>5 626 725,77</b>	<b>0,26</b>
ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17-02-25	EUR	5 600 000	5 626 725,77	0,26
<b>Emballage et conditionnement</b>			<b>29 278 401,75</b>	<b>1,36</b>
SIG COMBIBLOC PURCHASECO SARL 2.125% 18-06-25	EUR	21 820 000	21 725 083,00	1,01
SILGAN 3.25% 15-03-25	EUR	7 500 000	7 553 318,75	0,35
<b>Epargne et prêts hypothécaires</b>			<b>18 181 067,50</b>	<b>0,84</b>
CROWN EU HLD 2.875% 01-02-26	EUR	18 000 000	18 181 067,50	0,84
<b>Equipement et services pour l'énergie</b>			<b>15 590 794,52</b>	<b>0,72</b>
TECHNIPFMC 5.75% 30-06-25	EUR	15 000 000	15 590 794,52	0,72
<b>Equipements électriques</b>			<b>8 713 972,95</b>	<b>0,40</b>
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 06-04-25	EUR	8 500 000	8 713 972,95	0,40
<b>Equipements et fournitures médicaux</b>			<b>23 936 943,71</b>	<b>1,11</b>
BAXTER INTL 1.3% 30-05-25	EUR	16 350 000	16 366 636,68	0,76
WERFENLIFE 0.5% 28-10-26	EUR	7 900 000	7 570 307,03	0,35
<b>FPI Bureautiques</b>			<b>5 488 056,99</b>	<b>0,25</b>
GECINA 3.0% 01-06-26	EUR	5 400 000	5 488 056,99	0,25
<b>FPI de détail</b>			<b>19 966 482,24</b>	<b>0,93</b>
KLEPIERRE 2.125% 22-10-25 EMTN	EUR	13 000 000	12 964 189,45	0,60
MERCIALYS 1.8% 27-02-26	EUR	7 000 000	7 002 292,79	0,33
<b>Gaz</b>			<b>11 811 092,47</b>	<b>0,55</b>
SNAM E3R+0.4% 15-04-26 EMTN	EUR	11 700 000	11 811 092,47	0,55
<b>Gestion et promotion immobilière</b>			<b>38 343 436,04</b>	<b>1,78</b>
CASTELLUM HELSINKI FINANCE 2.0% 24-03-25	EUR	37 864 000	38 343 436,04	1,78
<b>Gestion immobilière et développement</b>			<b>19 538 387,32</b>	<b>0,91</b>
AB SAGAX 2.25% 13-03-25 EMTN	EUR	14 569 000	14 805 624,51	0,69
FASTIGHETS AB BALDER 1.875% 23-01-26	EUR	3 350 000	3 366 286,77	0,16
KOJAMO OYJ 2.0% 31-03-26 EMTN	EUR	1 366 000	1 366 476,04	0,06
<b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>			<b>27 745 769,29</b>	<b>1,29</b>
ACCOR 3.0% 04-02-26	EUR	5 400 000	5 425 523,11	0,25
SPIE 2.625% 18-06-26	EUR	22 100 000	22 320 246,18	1,04



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Industrie aérospatiale et défense</b>			<b>60 726 014,90</b>	<b>2,82</b>
LEONARDO 2.375% 08-01-26	EUR	32 000 000	32 606 107,98	1,51
ROLLS ROYCE 4.625% 16-02-26	EUR	27 232 000	28 119 906,92	1,31
<b>Infrastructure de transports</b>			<b>3 481 478,29</b>	<b>0,16</b>
AUTO PER 1.875% 04-11-25 EMTN	EUR	3 500 000	3 481 478,29	0,16
<b>Logiciels</b>			<b>40 436 960,11</b>	<b>1,88</b>
EVONIK INDUSTRIES 0.625% 18-09-25	EUR	10 000 000	9 868 208,22	0,46
GETLINK 3.5% 30-10-25	EUR	9 500 000	9 489 740,00	0,44
KION GROUP AG 1.625% 24-09-25	EUR	21 200 000	21 079 011,89	0,98
<b>Logiciels et services internet</b>			<b>21 785 142,71</b>	<b>1,01</b>
DXC TECHNOLOGY COMPANY 1.75% 26-01-26	EUR	21 689 000	21 785 142,71	1,01
<b>Machines</b>			<b>6 278 650,85</b>	<b>0,29</b>
FORTIVE 3.7% 13-02-26	EUR	1 500 000	1 562 822,87	0,07
SVENSKA KULLAGERFABRIKEN AB 1.25% 17-09-25	EUR	4 750 000	4 715 827,98	0,22
<b>Marchés de capitaux</b>			<b>87 135 431,29</b>	<b>4,05</b>
ABN AMRO BK 3.75% 20-04-25	EUR	9 500 000	9 768 931,99	0,45
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.4% 17-06-26	EUR	10 000 000	10 027 111,67	0,47
MMS USA FINANCING 0.625% 13-06-25	EUR	7 500 000	7 451 938,36	0,35
NATL BANK OF CANADA E3R+0.45% 06-03-26	EUR	15 894 000	15 959 807,78	0,74
RBI AV 0 1/4 01/22/25	EUR	15 000 000	15 011 995,90	0,70
ZF FINANCE 3.0% 21-09-25 EMTN	EUR	28 900 000	28 915 645,59	1,34
<b>Matériaux de construction</b>			<b>11 406 034,89</b>	<b>0,53</b>
SPCM 2.0% 01-02-26	EUR	11 500 000	11 406 034,89	0,53
<b>Media</b>			<b>2 120 213,51</b>	<b>0,10</b>
IPSOS 2.875% 21-09-25	EUR	2 100 000	2 120 213,51	0,10
<b>Outils et services appliqués aux sciences biologiques</b>			<b>22 013 812,91</b>	<b>1,02</b>
IQVIA 1.75% 15-03-26	EUR	5 000 000	4 946 570,83	0,23
IQVIA 2.875% 15-09-25	EUR	17 000 000	17 067 242,08	0,79
<b>Papier et industrie du bois</b>			<b>16 159 548,59</b>	<b>0,75</b>
SAPPI PAPIER 3.125% 15-04-26	EUR	5 000 000	5 007 902,08	0,23
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	10 750 000	11 151 646,51	0,52
<b>Produits alimentaires</b>			<b>29 226 727,58</b>	<b>1,36</b>
DARLING GLOBAL FINANCE BV 3.625% 15-05-26	EUR	6 500 000	6 538 163,13	0,30
VITERRA FINANCE BV 0.375% 24-09-25	EUR	23 121 000	22 688 564,45	1,06
<b>Produits chimiques</b>			<b>47 193 198,74</b>	<b>2,19</b>
CELANESE US HOLDINGS LLC 4.777% 19-07-26	EUR	30 000 000	31 137 439,73	1,44
SYMRISE AG 1.25% 29-11-25	EUR	16 300 000	16 055 759,01	0,75



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Produits de soins personnels</b>			<b>26 279 603,79</b>	<b>1,22</b>
L OREAL S A 3.125% 19-05-25	EUR	9 200 000	9 380 221,70	0,44
ONTEX GROUP NV 3.5% 15-07-26	EUR	16 681 000	16 899 382,09	0,78
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>17 850 598,45</b>	<b>0,83</b>
PHOENIX PIB DUTCH FINANCE BV 2.375% 05-08-25	EUR	17 900 000	17 850 598,45	0,83
<b>Produits pour l'industrie du bâtiment</b>			<b>11 035 240,40</b>	<b>0,51</b>
DOMETIC GROUP AB 3.0% 08-05-26	EUR	5 586 000	5 656 101,24	0,26
WIENERBERGER AG 2.75% 04-06-25	EUR	5 300 000	5 379 139,16	0,25
<b>Services aux entreprises</b>			<b>86 625 498,36</b>	<b>4,02</b>
ELIS EX HOLDELIS 1.0% 03-04-25	EUR	15 200 000	15 226 783,23	0,71
ELIS EX HOLDELIS 2.875% 15-02-26	EUR	7 200 000	7 377 095,61	0,34
ELO 2.375% 25-04-25 EMTN	EUR	22 400 000	22 608 479,56	1,05
ELO 2.875% 29-01-26 EMTN	EUR	19 300 000	18 788 202,49	0,87
HUNTSMAN INTL LLC 4.25% 01-04-25	EUR	22 399 000	22 624 937,47	1,05
<b>Services aux professionnels</b>			<b>32 997 540,98</b>	<b>1,53</b>
BUREAU VERITAS 1.875% 06-01-25	EUR	32 400 000	32 997 540,98	1,53
<b>Services clientèle divers</b>			<b>35 823 377,28</b>	<b>1,66</b>
AYVENS E3R+0.65% 06-10-25 EMTN	EUR	21 100 000	21 362 273,00	0,99
EDENRED 1.375% 10-03-25	EUR	4 300 000	4 333 370,95	0,20
LEASYS E3R+0.75% 08-04-26 EMTN	EUR	10 000 000	10 127 733,33	0,47
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>			<b>87 754 924,57</b>	<b>4,08</b>
ATT E3R+0.4% 06-03-25	EUR	15 000 000	15 043 135,42	0,70
CELLNEX TELECOM 2.875% 18-04-25	EUR	14 700 000	14 988 166,32	0,70
ILIAD 2.375% 17-06-26	EUR	2 000 000	2 007 016,99	0,09
OPTICS BID 2.875% 28-01-26	EUR	28 930 000	29 219 426,82	1,36
TDF INFRASTRUCTURE SAS 2.5% 07-04-26	EUR	8 800 000	8 931 350,25	0,41
TITIM 3 09/30/25	EUR	17 500 000	17 565 828,77	0,82
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>313 709 565,30</b>	<b>14,62</b>
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 2.375% 24-03-26	EUR	16 100 000	16 256 963,97	0,76
BERRY GLOBAL 1.0% 15-01-25	EUR	30 000 000	30 088 871,74	1,40
BMW INTL INVESTMENT E3R+0.45% 09-10-26	EUR	15 000 000	15 156 030,83	0,70
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH E3R+0.8% 26-01-26	EUR	27 775 000	28 091 733,76	1,30
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 1.75% 12-09-25	EUR	13 000 000	12 970 801,64	0,60
CTP BV 2.125% 01-10-25 EMTN	EUR	8 560 000	8 548 512,01	0,40
CTP NV 0.5% 21-06-25 EMTN	EUR	10 104 000	10 006 939,32	0,46
CTP NV 0.875% 20-01-26 EMTN	EUR	7 000 000	6 923 363,01	0,32
DIGITAL DUTCH FINCO BV 0.625% 15-07-25	EUR	34 561 000	34 261 488,69	1,59
DLR 2 1/2 01/16/26	EUR	6 000 000	6 121 782,62	0,28
DSV FINANCE BV E3R+0.5% 06-11-26	EUR	14 300 000	14 418 036,57	0,67
FIDELITY NATL INFORMATION SERVICES 0.625% 03-12-25	EUR	7 300 000	7 162 172,00	0,33



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LOGICOR FINANCING SARL 0.625% 17-11-25	EUR	4 500 000	4 410 915,41	0,20
MERCEDESBENZ INTL FINANCE BV E3R+0.19% 09-04-26	EUR	8 000 000	8 057 860,89	0,37
MITSUBISHI HC CAPITAL UK E3R+0.7% 30-04-26	EUR	18 900 000	19 032 522,60	0,88
OP CORPORATE BANK 2.405% 25-09-25	EUR	8 100 000	8 075 144,10	0,38
SAGAX EURO MTN NL BV 1.625% 24-02-26	EUR	5 900 000	5 882 406,55	0,27
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 4.0% 05-04-26	EUR	33 000 000	34 336 468,36	1,67
SPPEUS 2 5/8 02/12/25	EUR	13 415 000	13 675 062,97	0,64
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+0.7% 21-08-26	EUR	14 000 000	14 059 577,78	0,65
VOLVO TREASURY AB E3R+0.4% 22-11-26	EUR	5 000 000	5 019 616,67	0,23
WPC EUROBOND BV 2.25% 09-04-26	EUR	5 143 000	5 193 078,73	0,24
ZF EUROPE FINANCE BV 2.0% 23-02-26	EUR	6 000 000	5 960 215,08	0,28
<b>SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire</b>			<b>10 178 305,86</b>	<b>0,47</b>
NYKREDIT E3R+0.65% 27-02-26	EUR	10 100 000	10 178 305,86	0,47
<b>Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)</b>			<b>94 285 132,29</b>	<b>4,38</b>
ARGAN 1.011% 17-11-26	EUR	9 200 000	8 828 768,41	0,41
ICADE PROMOTION 1.125% 17-11-25	EUR	10 500 000	10 355 479,73	0,48
INMOBILIARIA COLONIAL 2.0% 17-04-26	EUR	19 000 000	19 061 122,74	0,89
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 1.625% 28-11-25	EUR	27 900 000	27 667 012,07	1,29
SELP FINANCE SARL 1.5% 20-11-25	EUR	28 676 000	28 372 749,34	1,31
<b>Textiles, habillement et produits de luxe</b>			<b>24 175 441,15</b>	<b>1,12</b>
KERING 3.75% 05-09-25 EMTN	EUR	9 900 000	10 076 819,42	0,47
VF 4.125% 07-03-26 EMTN	EUR	13 620 000	14 098 621,73	0,65
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>			<b>118 648 897,34</b>	<b>5,51</b>
<b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>118 648 897,34</b>	<b>5,51</b>
<b>Biens de consommation durables</b>			<b>7 041 372,97</b>	<b>0,33</b>
SEB E3R+0.9% 05-06-25	EUR	7 000 000	7 041 372,97	0,33
<b>Composants automobiles</b>			<b>35 204 982,33</b>	<b>1,64</b>
FORVIA E3R+1.2% 08-05-26	EUR	20 000 000	20 130 870,00	0,94
FORVIA E3R+1.4% 12-12-25	EUR	15 000 000	15 074 112,33	0,70
<b>Construction et ingénierie</b>			<b>40 215 598,03</b>	<b>1,86</b>
GROU E E3R+0.87% 29-07-26	EUR	15 000 000	15 104 773,33	0,70
GROU E E3R+0.9% 07-12-26	EUR	15 000 000	15 062 481,37	0,69
GROU E E3R+0.9% 30-05-25	EUR	10 000 000	10 048 343,33	0,47
<b>Produits alimentaires</b>			<b>9 975 041,34</b>	<b>0,46</b>
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 290125 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 975 041,34	0,46
<b>Sociétés commerciales et de distribution</b>			<b>26 211 902,67</b>	<b>1,22</b>
REXEL E3R+0.9% 28-02-25	EUR	10 000 000	10 037 620,00	0,47
REXEL E3R+1.2% 02-04-26	EUR	16 000 000	16 174 282,67	0,75



# 5. Comptes de l'exercice

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>167 086 231,18</b>	<b>7,76</b>
<b>OPCVM</b>			<b>167 086 231,18</b>	<b>7,76</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>167 086 231,18</b>	<b>7,76</b>
OSTRUM SHT TRM GL HIC-IAEUR	EUR	93 165	11 714 567,10	0,54
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	924	100 328 400,48	4,66
OSTRUM SRI CREDIT 6M I	EUR	5 029	54 908 834,76	2,55
OSTRUM SRI MONEY 6M PART I	EUR	1	11 141,90	0,00
OSTRUM SRI MONEY Part I-C	EUR	1	13 261,94	0,00
OSTRUM SRI MON PLUS IC FCP	EUR	1	110 025,00	0,01
<b>TITRES FINANCIERS DONNÉS EN PENSION</b>			<b>32 942 084,03</b>	<b>1,53</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>32 942 084,03</b>	<b>1,53</b>
<b>Assurance</b>			<b>6 945 715,06</b>	<b>0,32</b>
LA MONDIALE 0.75% 20-04-26	EUR	7 100 000	6 945 715,06	0,32
<b>Banques commerciales</b>			<b>9 902 490,54</b>	<b>0,47</b>
BANCO DE BADELL 1.125% 27-03-25	EUR	1 000 000	1 003 949,32	0,05
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG E 3.625% 30-01-26	EUR	2 400 000	2 501 228,85	0,12
JYSKE BANK DNK 4.625% 11-04-26	EUR	1 600 000	1 658 803,28	0,08
RCI BANQUE 1.625% 11-04-25	EUR	4 700 000	4 738 509,09	0,22
<b>Biens de consommation durables</b>			<b>1 998 037,81</b>	<b>0,09</b>
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	2 000 000	1 998 037,81	0,09
<b>Media</b>			<b>2 019 250,96</b>	<b>0,09</b>
IPSOS 2.875% 21-09-25	EUR	2 000 000	2 019 250,96	0,09
<b>Produits alimentaires</b>			<b>588 778,11</b>	<b>0,03</b>
VITERRA FINANCE BV 0.375% 24-09-25	EUR	600 000	588 778,11	0,03
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>1 096 964,15</b>	<b>0,05</b>
PHOENIX PIB DUTCH FINANCE BV 2.375% 05-08-25	EUR	1 100 000	1 096 964,15	0,05
<b>Produits pour l'industrie du bâtiment</b>			<b>7 391 611,00</b>	<b>0,34</b>
DOMETIC GROUP AB 3.0% 08-05-26	EUR	7 300 000	7 391 611,00	0,34
<b>Services aux entreprises</b>			<b>1 186 090,96</b>	<b>0,06</b>
ELO 2.375% 25-04-25 EMTN	EUR	500 000	504 653,56	0,02
ELO 2.875% 29-01-26 EMTN	EUR	700 000	681 437,40	0,04
<b>Services clientèle divers</b>			<b>705 432,48</b>	<b>0,03</b>
EDENRED 1.375% 10-03-25	EUR	700 000	705 432,48	0,03
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>1 107 712,96</b>	<b>0,05</b>
MITSUBISHI HC CAPITAL UK E3R+0.7% 30-04-26	EUR	1 100 000	1 107 712,96	0,05
<b>DETTES REPRÉSENTATIVES DES TITRES DONNÉS EN PENSION</b>			<b>-32 484 390,00</b>	<b>-1,51</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>INDEMNITÉS SUR TITRES DONNÉS EN PENSION</b>			<b>-123 280,94</b>	<b>-0,01</b>
<b>Total</b>			<b>2 117 221 722,39</b>	<b>98,35</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

### E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



## 5. Comptes de l'exercice

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
E3R/1.112/FIX/2.375	23 103 225,21	0,00	-1 032 707,31	23 103 225,21
OIEST/0.0/FIX/3.654	10 000 000	0,00	-2 206,85	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/1.962	10 000 000	20 436,70	0,00	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.007	10 000 000	3 423,01	0,00	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.029	10 000 000	3 682,36	0,00	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.074	10 000 000	2 583,30	0,00	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.101	10 000 000	10 697,99	0,00	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.172	10 000 000	2 959,98	0,00	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.412	15 000 000	0,00	-25 835,32	15 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.423	10 000 000	0,00	-18 863,97	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.518	10 000 000	0,00	-28 257,50	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.527	10 000 000	0,00	-34 576,07	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.560	10 000 000	0,00	-32 849,32	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.589	10 000 000	0,00	-7 655,62	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.633	9 000 000	34 397,95	0,00	9 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.654	20 000 000	0,00	-140 667,79	20 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.668	12 000 000	0,00	-24 294,15	12 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.717	10 000 000	0,00	-25 755,77	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.725	10 000 000	34 459,53	0,00	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.767	10 000 000	0,00	-44 135,65	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.778	10 000 000	0,00	-35 921,28	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.781	10 000 000	0,00	-41 583,55	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.782	10 000 000	18 647,20	0,00	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.788	10 000 000	4 773,64	0,00	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.790	10 000 000	0,00	-71 628,63	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.811	11 000 000	0,00	-59 583,55	11 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.814	10 000 000	0,00	-53 055,59	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.816	8 000 000	0,00	-676,00	8 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.822	10 000 000	0,00	-39 370,95	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.831	10 000 000	0,00	-61 547,70	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.839	10 000 000	83 428,43	0,00	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.867	10 000 000	0,00	-83 672,64	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/2.911	10 000 000	0,00	-112 171,05	10 000 000,00



## 5. Comptes de l'exercice

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
OISEST/0.0/FIX/2.912	10 000 000	0,00	-1 447,40	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.959	20 000 000	0,00	-23 795,30	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.984	10 000 000	0,00	-119 392,76	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.997	10 000 000	0,00	-63 116,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.01	10 000 000	34 003,49	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.011	10 000 000	0,00	-18 787,64	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.013	10 000 000	0,00	-100 447,70	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.032	10 000 000	0,00	-95 981,92	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.05	10 000 000	36 418,08	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.057	10 000 000	0,00	-80 173,37	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.088	10 000 000	0,00	-116 635,05	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.092	10 000 000	0,00	-107 880,47	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.096	10 000 000	0,00	-114 661,70	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.110	10 000 000	0,00	-82 898,77	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.119	10 000 000	0,00	-93 914,20	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.122	10 000 000	0,00	-88 383,05	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.133	10 000 000	0,00	-91 739,80	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.138	10 000 000	0,00	-90 451,03	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.142	15 000 000	0,00	-101 160,31	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.156	10 000 000	0,00	-86 695,42	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.160	10 000 000	0,00	-11 260,24	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.168	10 000 000	0,00	-83 141,98	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.170	10 000 000	0,00	-109 126,90	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.177	10 000 000	8 401,94	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.182	10 000 000	0,00	-143 765,90	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.192	10 000 000	0,00	-79 533,51	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.204	10 000 000	28 417,62	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.209	10 000 000	0,00	-119 981,57	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.218	10 000 000	0,00	-150 833,50	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.224	10 000 000	0,00	-100 631,50	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.232	10 000 000	0,00	-100 744,10	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.233	10 000 000	46 580,22	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.234	10 000 000	0,00	-15 129,62	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.241	10 000 000	7 821,97	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.25	8 000 000	12 247,08	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.265	10 000 000	0,00	-185,64	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.298	10 000 000	0,00	-103 794,31	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.306	10 000 000	0,00	-111 432,09	10 000 000,00



## 5. Comptes de l'exercice

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
OISEST/0.0/FIX/3.321	10 000 000	0,00	-2 668,31	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.322	10 000 000	0,00	-106 206,79	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.331	10 000 000	0,00	-59 436,61	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.340	10 000 000	0,00	-7 776,48	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.389	20 000 000	0,00	-155 257,98	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.391	10 000 000	0,00	-24 375,50	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.394	20 000 000	0,00	-2 977,13	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.396	10 000 000	0,00	-1 740,95	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.402	10 000 000	0,00	-78 499,67	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.402	15 000 000	0,00	-7 029,83	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.431	10 000 000	0,00	-28 876,78	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.454	10 000 000	0,00	-107 527,74	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.459	10 000 000	1 195,82	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.467	10 000 000	0,00	-85 437,16	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.476	10 000 000	0,00	-66 704,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.478	10 000 000	0,00	-66 905,74	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.478	15 000 000	0,00	-64 970,57	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.485	10 000 000	0,00	-41 168,14	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.493	10 000 000	0,00	-37 796,22	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.499	10 000 000	0,00	-55 442,28	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.503	10 000 000	0,00	-38 363,57	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.53	10 000 000	0,00	-96 824,92	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.536	10 000 000	0,00	-52 590,15	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.544	10 000 000	0,00	-33 595,95	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.544	10 000 000	0,00	-1 577,19	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.562	10 000 000	0,00	-2 914,11	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.566	15 000 000	131,06	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.58	20 000 000	0,00	-8 386,04	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.585	10 000 000	0,00	-65 627,48	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.585	10 000 000	0,00	-10 761,16	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.587	10 000 000	0,00	-4 952,15	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.595	10 000 000	0,00	-18 203,87	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.608	15 000 000	1 492,90	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.612	10 000 000	0,00	-13 024,95	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.693	15 000 000	0,00	-36 316,03	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.697	10 000 000	0,00	-2 445,17	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.713	12 000 000	0,00	-28 885,22	12 000 000,00
<b>Sous-total 3.</b>		<b>396 200,27</b>	<b>-5 999 404,85</b>	<b>1 178 103 225,21</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>396 200,27</b>	<b>-5 999 404,85</b>	<b>1 178 103 225,21</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



## 5. Comptes de l'exercice

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	2 117 221 722,39
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-5 603 204,58
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	43 206 678,59
Autres passifs (-)	-1 981 505,89
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>2 152 843 690,51</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS A	EUR	43 222,6800	11 095,16
Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS I	EUR	150 217,1747	1 105,63
Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS N	EUR	129 753,0651	1 092,71
Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS R	EUR	1 173 264,0332	108,02
Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS RE	EUR	3 005 580,7442	105,11
Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS SI	EUR	542 929,5314	1 699,54

# **OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS**

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

**BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>11 254 408,55</b>	<b>32 267 339,17</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>1 405 911 114,70</b>	<b>957 434 403,13</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>1 151 561 258,97</b>	<b>810 884 028,22</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 151 561 258,97	810 884 028,22
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>101 073 289,96</b>	<b>54 685 715,58</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	101 073 289,96	54 685 715,58
Titres de créances négociables	101 073 289,96	54 685 715,58
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>134 691 871,55</b>	<b>42 680 730,98</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	134 691 871,55	42 680 730,98
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>10 720 704,63</b>	<b>31 685 252,80</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	10 720 704,63	31 685 252,80
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>7 863 989,59</b>	<b>17 498 675,55</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	7 863 989,59	17 498 675,55
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>4 551 426,48</b>	<b>707 692,16</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	4 551 426,48	707 692,16
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>15 781 997,80</b>	<b>150 947,54</b>
Liquidités	15 781 997,80	150 947,54
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 437 498 947,53</b>	<b>990 560 382,00</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	1 382 004 392,23	936 855 729,13
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-25 227 801,27	-16 683 616,36
Résultat de l'exercice (a,b)	60 013 333,07	20 181 479,93
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>1 416 789 924,03</b>	<b>940 353 592,70</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>14 625 999,48</b>	<b>32 614 950,08</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	10 541 363,52	31 524 609,73
Dettes représentatives de titres donnés en pension	10 541 363,52	31 524 609,73
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	4 084 635,96	1 090 340,35
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	4 084 635,96	1 090 340,35
<b>DETTES</b>	<b>6 068 837,28</b>	<b>17 579 098,10</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	6 068 837,28	17 579 098,10
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>14 186,74</b>	<b>12 741,12</b>
Concours bancaires courants	14 186,74	12 741,12
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 437 498 947,53</b>	<b>990 560 382,00</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR**

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OIEST/0.0/FIX/-0.54	0,00	15 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.16	0,00	15 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/3.654	10 000 000,00	0,00
OIEST/0.0/FIX/-0.57	0,00	15 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.58	0,00	15 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.58	0,00	15 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.57	0,00	15 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.54	0,00	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.54	0,00	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	20 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	20 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	15 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	15 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	15 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.54	0,00	15 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.54	0,00	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.54	0,00	15 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.54	0,00	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.53	0,00	15 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.45	0,00	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.48	0,00	15 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.46	0,00	20 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.33	15 000 000,00	15 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.35	20 000 000,00	20 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.43	0,00	25 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/0.002	15 000 000,00	15 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.21	0,00	15 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.04	10 000 000,00	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.04	20 000 000,00	20 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.31	0,00	20 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.14	15 000 000,00	15 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.45	0,00	17 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.26	0,00	15 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/0.085	15 000 000,00	15 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.03	0,00	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/0.31	10 000 000,00	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/0.379	10 000 000,00	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.01	0,00	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/-0.14	0,00	40 000 000,00

**HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR**

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
FIX/0.411/OISEST/0.0	30 000 000,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.647	10 000 000,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.66	10 000 000,00	10 000 000,00
FIX/1.227/OISEST/0.0	10 000 000,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.895	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.688	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.997	10 000 000,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.5	10 000 000,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.455	10 000 000,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.27	10 000 000,00	10 000 000,00
FIX/2.757/OISEST/0.0	10 000 000,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.75	10 000 000,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.59	10 000 000,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.260	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.681	10 000 000,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.584	10 000 000,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.574	10 000 000,00	10 000 000,00
FIX/2.892/OISEST/0.0	10 000 000,00	10 000 000,00
FIX/3.1145/OISEST/0.	10 000 000,00	0,00
FIX/3.03/OISEST/0.0	10 000 000,00	0,00
FIX/3.046/OISEST/0.0	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.839	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.713	12 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.459	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.135	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.391	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.273	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.188	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.05	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.25	8 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.01	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.241	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.321	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.265	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.340	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.515	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.595	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.499	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.585	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.478	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.476	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.608	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.544	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.587	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.58	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.503	10 000 000,00	0,00

**HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR**

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
OISEST/0.0/FIX/3.633	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.467	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.485	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.389	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.478	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.777	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.612	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.585	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.536	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.53	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.693	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.697	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.454	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.814	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.331	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.566	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.391	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.431	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.298	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.544	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.578	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.204	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.831	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.580	10 000 000,00	0,00
Swaps de devise		
E3R/0.693/FIX/5.0	0,00	9 275 362,32
E3R/1.112/FIX/2.375	23 103 225,21	0,00
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	443 440,16	102 276,14
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	31 564 306,62	22 174 141,66
Produits sur titres de créances	3 477 157,14	529 361,99
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	42 796,27	497 702,15
Produits sur instruments financiers à terme	16 049 774,63	3 065 682,98
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>51 577 474,82</b>	<b>26 369 164,92</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	600 282,61	91 621,05
Charges sur instruments financiers à terme	1 658 911,01	1 797 089,07
Charges sur dettes financières	84 067,01	171 671,25
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>2 343 260,63</b>	<b>2 060 381,37</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>49 234 214,19</b>	<b>24 308 783,55</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 092 636,77	2 066 869,52
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>47 141 577,42</b>	<b>22 241 914,03</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	12 871 755,65	-2 060 434,10
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>60 013 333,07</b>	<b>20 181 479,93</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 31 décembre 2022 au 29 décembre 2023.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés au Fonds :	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Parts A (C) : 0,13% TTC, Taux maximum Parts I (C) : 0,35 % TTC, Taux maximum Part R(C) : 0,40% TTC, Taux maximum Parts SI (C) : 0.20% TTC, Taux maximum Parts N (C) : 0.20% TTC, Taux maximum Part RE (C) : 0,65% TTC, Taux maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,05% TTC, Taux maximum
Commissions de mouvement (100% acquis à la Société de gestion)	Néant	Néant
Commission de sur performance	Différence positive entre l'actif valorisé et l'actif de référence	Pour les parts A (C), I (C) et RE (C): Néant Pour les parts SI (C) et N (C) et R (C) : 20% TTC de la surperformance par rapport à l'Indice défini ci-dessous

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

### Swing pricing

Mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement (applicable depuis le 10 octobre 2016)

En date du 10 octobre 2016, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

### **Modalités de calcul de la commission de surperformance**

Définition du modèle de calcul de la commission de surperformance, uniquement sur les parts SI (C), N (C) et R (C) :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du Fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

L'actif valorisé du Fonds s'entend comme l'actif du FCP évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.

L'actif de référence représente l'actif du Fonds constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des (mêmes) montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du Fonds.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'€STR capitalisé, cours de clôture, libellé en Euro, majoré de 0,50% par an pour les parts SI (C) et N (C) et de 0,40% pour la part R (C).

Période de référence de la performance :

La période de référence, qui correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence, est fixée à cinq ans. La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er janvier 2022 pour les parts SI et N.

La date de départ de la période de référence de la performance de la part R débute le JJ MM 2022.

Définition de la période d'observation et de la fréquence de cristallisation :

1/ La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er janvier au 31 décembre.

2/ La fréquence de cristallisation consiste à figer et donc à considérer comme définitive et exigible au paiement une somme provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable selon les modalités de calcul décrites ci-dessous :

- Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.
- Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.
- Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions.

Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence. En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS AC	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS IC	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS N	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS R	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS RE	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS SI	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>940 353 592,70</b>	<b>1 001 445 019,05</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	743 952 405,51	350 651 464,73
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-309 360 579,16	-417 843 953,29
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 666 536,66	502 366,24
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-19 025 334,39	-18 840 443,76
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 440 763,29	3 095 366,72
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 260 776,87	-4 864 408,60
Frais de transactions	-78 968,76	-54 422,96
Différences de change	27 689,62	137 669,03
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	28 321 624,40	-12 457 762,09
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 406 761,84	-24 914 862,56
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	24 914 862,56	12 457 100,47
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-16 388 606,39	16 340 833,60
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-892 645,71	15 495 960,68
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-15 495 960,68	844 872,92
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	47 141 577,42	22 241 914,03
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (*)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>1 416 789 924,03</b>	<b>940 353 592,70</b>

(\*) 30/12/2022 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	127 827 565,48	9,02
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 023 733 693,49	72,26
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>1 151 561 258,97</b>	<b>81,28</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	81 264 718,96	5,73
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	9 903 810,72	0,70
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	9 904 760,28	0,70
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>101 073 289,96</b>	<b>7,13</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Change	23 103 225,21	1,63
Taux	920 000 000,00	64,94
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>943 103 225,21</b>	<b>66,57</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 254 408,55	0,79
Obligations et valeurs assimilées	1 023 733 693,49	72,26	0,00	0,00	127 827 565,48	9,02	0,00	0,00
Titres de créances	30 778 036,78	2,17	0,00	0,00	70 295 253,18	4,96	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	10 720 704,63	0,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 781 997,80	1,11
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	10 541 363,52	0,74	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 186,74	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	830 000 000,00	58,58	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000 000,00	6,35
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	11 254 408,55	0,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	148 454 408,40	10,48	365 794 654,32	25,82	637 312 196,25	44,98	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	40 879 899,28	2,89	28 117 582,69	1,98	32 075 807,99	2,26	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	2 048 645,59	0,14	8 672 059,04	0,61	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	15 781 997,80	1,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 541 363,52	0,74
Comptes financiers	14 186,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	160 000 000,00	11,29	320 000 000,00	22,59	440 000 000,00	31,06	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 SEK		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	22 147 861,69	1,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5 173,65	0,00	3 415,05	0,00	3 161,96	0,00	2 436,08	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	23 103 225,21	1,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	3 103 779,65
	Coupons et dividendes en espèces	143 253,13
	Collatéraux	1 304 393,70
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>4 551 426,48</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	158 507,40
	Frais de gestion fixe	361 708,23
	Frais de gestion variable	210 637,33
	Collatéraux	5 337 984,32
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>6 068 837,28</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-1 517 410,80</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS AC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	6 601,7014	68 303 543,16
Parts rachetées durant l'exercice	-8 786,9505	-90 685 715,44
Solde net des souscriptions/rachats	-2 185,2491	-22 382 172,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	40 620,7161	
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS IC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	104 203,8003	109 018 276,60
Parts rachetées durant l'exercice	-49 286,2851	-51 064 463,56
Solde net des souscriptions/rachats	54 917,5152	57 953 813,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	98 261,1340	
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS N</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	136 995,0750	140 402 098,53
Parts rachetées durant l'exercice	-34 029,8688	-34 827 913,73
Solde net des souscriptions/rachats	102 965,2062	105 574 184,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	117 431,3686	
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	64 165,3937	6 578 451,44
Parts rachetées durant l'exercice	-17 310,9743	-1 781 361,29
Solde net des souscriptions/rachats	46 854,4194	4 797 090,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	46 854,4194	
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS RE</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	614 377,8035	61 905 106,24
Parts rachetées durant l'exercice	-7 743,2889	-779 591,79
Solde net des souscriptions/rachats	606 634,5146	61 125 514,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	606 634,5146	
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS SI</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	222 920,1432	357 744 929,54
Parts rachetées durant l'exercice	-81 643,8065	-130 221 533,35
Solde net des souscriptions/rachats	141 276,3367	227 523 396,19
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	425 566,2415	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS AC</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS IC</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS N</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS R</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS RE</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS SI</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS AC</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	707 179,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,17
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-39,79
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS IC</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	94 708,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,19
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-6,04
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS N</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	110 522,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,16
Frais de gestion variables provisionnés	21 214,43
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	1 363,24
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	20,09
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS R</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 219,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,36
Frais de gestion variables provisionnés	471,18
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	104,25
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,71

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS RE</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	26 377,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,67
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS SI</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	938 992,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,19
Frais de gestion variables provisionnés	162 778,02
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	24 706,21
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	25,03

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			34 194 750,07
	FR0013312493	BPCE 0.875% 31-01-24 EMTN	10 055 289,04
	US05583JAG76	BPCE 2.375% 14-01-25	22 147 861,69
	FR0012174597	BPCE 2.875% 30-09-24	1 991 599,34
TCN			0,00
OPC			134 691 871,55
	LU0980596109	NATIXIS SH.TERM GL HI INC H-IA	11 177 936,70
	FR0010322438	OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	5 020 808,56
	FR0010831693	OSTRUM SRI CASH PLUS I	71 274 486,68
	FR0014009DC5	OSTRUM SRI CREDIT 6M PART I	47 089 215,00
	FR0010750984	OSTRUM SRI MONEY 6M I	10 722,55
	FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY I C	12 770,16
	FR0010885236	OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	105 931,90
Instruments financiers à terme			440 103 225,21
	SWP028288407	E3R/1.112/FIX/2.375	23 103 225,21
	SWP027331901	FIX/2.892/OISEST/0.0	10 000 000,00
	SWP027388202	FIX/3.03/OISEST/0.0	10 000 000,00
	SWP025483601	OISEST/0.0/FIX/-0.04	10 000 000,00
	SWP025490701	OISEST/0.0/FIX/-0.04	20 000 000,00
	SWP025535601	OISEST/0.0/FIX/-0.14	15 000 000,00
	SWP025875901	OISEST/0.0/FIX/0.66	10 000 000,00
	SWP026784701	OISEST/0.0/FIX/2.5	10 000 000,00
	SWP027193201	OISEST/0.0/FIX/2.584	10 000 000,00
	SWP026979601	OISEST/0.0/FIX/2.59	10 000 000,00
	SWP026934701	OISEST/0.0/FIX/2.75	10 000 000,00
	SWP029760101	OISEST/0.0/FIX/2.831	10 000 000,00
	SWP027867901	OISEST/0.0/FIX/3.135	20 000 000,00
	SWP027962201	OISEST/0.0/FIX/3.188	10 000 000,00
	SWP028059701	OISEST/0.0/FIX/3.241	10 000 000,00
	SWP028139602	OISEST/0.0/FIX/3.265	10 000 000,00
	SWP027959301	OISEST/0.0/FIX/3.273	10 000 000,00
	SWP028082201	OISEST/0.0/FIX/3.321	10 000 000,00
	SWP029582301	OISEST/0.0/FIX/3.331	10 000 000,00
	SWP029658801	OISEST/0.0/FIX/3.391	10 000 000,00
	SWP029494202	OISEST/0.0/FIX/3.454	10 000 000,00
	SWP028742601	OISEST/0.0/FIX/3.476	10 000 000,00
	SWP028738802	OISEST/0.0/FIX/3.478	10 000 000,00
	SWP028991602	OISEST/0.0/FIX/3.478	15 000 000,00
	SWP028877301	OISEST/0.0/FIX/3.503	10 000 000,00
	SWP029080802	OISEST/0.0/FIX/3.536	10 000 000,00
	SWP029702601	OISEST/0.0/FIX/3.544	10 000 000,00
	SWP029635401	OISEST/0.0/FIX/3.566	15 000 000,00
	SWP029754801	OISEST/0.0/FIX/3.578	10 000 000,00

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
	SWP028877001	OISEST/0.0/FIX/3.58	20 000 000,00
	SWP029770101	OISEST/0.0/FIX/3.580	10 000 000,00
	SWP028554602	OISEST/0.0/FIX/3.585	10 000 000,00
	SWP028876801	OISEST/0.0/FIX/3.587	10 000 000,00
	SWP028515002	OISEST/0.0/FIX/3.595	10 000 000,00
	SWP029317901	OISEST/0.0/FIX/3.697	10 000 000,00
	SWP027833802	OISEST/0.0/FIX/3.713	12 000 000,00
	SWP029582201	OISEST/0.0/FIX/3.814	20 000 000,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>608 989 846,83</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	60 013 333,07	20 181 479,93
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>60 013 333,07</b>	<b>20 181 479,93</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	19 054 401,26	9 559 504,16
<b>Total</b>	<b>19 054 401,26</b>	<b>9 559 504,16</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 570 469,19	949 626,28
<b>Total</b>	<b>4 570 469,19</b>	<b>949 626,28</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	5 381 204,69	305 337,72
<b>Total</b>	<b>5 381 204,69</b>	<b>305 337,72</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	144 311,78	0,00
<b>Total</b>	<b>144 311,78</b>	<b>0,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	641 142,40	0,00
<b>Total</b>	<b>641 142,40</b>	<b>0,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS SI</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	30 221 803,75	9 367 011,77
<b>Total</b>	<b>30 221 803,75</b>	<b>9 367 011,77</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-25 227 801,27	-16 683 616,36
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-25 227 801,27</b>	<b>-16 683 616,36</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-8 012 226,82	-7 742 940,93
<b>Total</b>	<b>-8 012 226,82</b>	<b>-7 742 940,93</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 934 723,38	-782 795,91
<b>Total</b>	<b>-1 934 723,38</b>	<b>-782 795,91</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 285 786,41	-258 473,21
<b>Total</b>	<b>-2 285 786,41</b>	<b>-258 473,21</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-81 766,49	0,00
<b>Total</b>	<b>-81 766,49</b>	<b>0,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-31 896,60	0,00
<b>Total</b>	<b>-31 896,60</b>	<b>0,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS SI</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-12 881 401,57	-7 899 406,31
<b>Total</b>	<b>-12 881 401,57</b>	<b>-7 899 406,31</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>1 030 116 480,96</b>	<b>877 104 195,62</b>	<b>1 001 445 019,05</b>	<b>940 353 592,70</b>	<b>1 416 789 924,03</b>
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS AC en EUR</b>					
Actif net	465 819 159,33	459 854 315,31	482 025 127,31	436 579 241,51	430 981 792,10
Nombre de titres	46 366,0753	45 489,1232	47 609,5992	42 805,9652	40 620,7161
Valeur liquidative unitaire	10 046,55	10 109,10	10 124,53	10 199,02	10 609,90
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-217,87	-216,10	-393,48	-180,88	-197,24
Capitalisation unitaire sur résultat	224,29	182,62	427,89	223,32	469,08
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS IC en EUR</b>					
Actif net	21 438 845,73	56 559 926,92	50 088 482,12	44 133 435,05	104 051 168,40
Nombre de titres	21 331,6147	55 993,8851	49 536,1516	43 343,6188	98 261,1340
Valeur liquidative unitaire	1 005,02	1 010,10	1 011,15	1 018,22	1 058,92
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-21,79	-21,61	-39,30	-18,06	-19,68
Capitalisation unitaire sur résultat	21,59	17,09	42,24	21,90	46,51
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS N en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	14 996 794,82	14 563 270,03	122 926 379,72
Nombre de titres	0,00	0,00	14 992,1594	14 466,1624	117 431,3686
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	1 000,30	1 006,71	1 046,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	-30,53	-17,86	-19,46
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	36,76	21,10	45,82
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS R en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	4 848 890,05
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	46 854,4194
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	103,48
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-1,74
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	3,08

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS RE en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	61 304 319,80
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	606 634,5146
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	101,05
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,05
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	1,05
<b>Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS SI en EUR</b>					
Actif net	542 858 475,90	360 689 953,39	454 334 614,80	445 077 646,11	692 677 373,96
Nombre de titres	351 303,8949	232 142,0593	292 083,5948	284 289,9048	425 566,2415
Valeur liquidative unitaire	1 545,26	1 553,74	1 555,49	1 565,57	1 627,66
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-33,51	-33,23	-60,46	-27,78	-30,26
Capitalisation unitaire sur résultat	33,83	26,94	65,12	32,94	71,01

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Dépôts</b>				
Collat. especes p/e	EUR	11 221 894,67	11 254 408,55	0,79
<b>TOTAL Dépôts</b>			<b>11 254 408,55</b>	<b>0,79</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
EVONIK INDUSTRIES 0.625% 18-09-25	EUR	10 000 000	9 575 618,03	0,68
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG 4.875% 17-03-25	EUR	12 400 000	12 916 800,49	0,91
HOWOGE WOHNUNGSBAUGESELLSCHAFT MBH 0.0% 01-11-24	EUR	12 000 000	11 597 280,00	0,82
KION GROUP AG 1.625% 24-09-25	EUR	11 200 000	10 770 505,70	0,76
SYMRISE AG 1.25% 29-11-25	EUR	15 300 000	14 736 112,23	1,03
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>59 596 316,45</b>	<b>4,20</b>
<b>AUTRICHE</b>				
RBI AV 0 1/4 01/22/25	EUR	15 000 000	14 465 784,25	1,02
VOESTALPHOL AG 1.375% 27-09-24	EUR	7 596 000	7 482 013,30	0,53
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>21 947 797,55</b>	<b>1,55</b>
<b>DANEMARK</b>				
COLOPLAST FINANCE BV E3R+0.75% 19-05-24	EUR	10 000 000	10 069 380,00	0,70
SYDBANK AS 4.75% 30-09-25 EMTN	EUR	6 500 000	6 598 607,13	0,47
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>16 667 987,13</b>	<b>1,17</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO DE BADELL 1.125% 27-03-25	EUR	11 200 000	10 945 360,66	0,77
BANCO DE SABADELL SA 0.0625% 07-11-25	EUR	1 500 000	1 459 481,97	0,10
CELLNEX TELECOM 2.875% 18-04-25	EUR	14 700 000	14 873 470,84	1,05
INMOBILIARIA COLONIAL 1.45% 28-10-24	EUR	5 000 000	4 915 881,42	0,35
INMOBILIARIA COLONIAL 1.625% 28-11-25	EUR	7 200 000	6 979 869,83	0,49
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>39 174 064,72</b>	<b>2,76</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
ATT E3R+0.4% 06-03-25	EUR	15 000 000	15 064 752,50	1,06
BALL 0.875% 15-03-24	EUR	11 000 000	10 960 880,35	0,78
BERRY PLASTICS 1.0% 15-01-25	EUR	18 000 000	17 573 544,78	1,24
CAPITAL ONE FINANCIAL 0.8% 12-06-24	EUR	12 585 000	12 435 132,59	0,88
CARRIER GLOBAL CORPORATION 4.375% 29-05-25	EUR	21 700 000	21 972 683,62	1,55
DIGI EURO FIN 2.625% 15-04-24	EUR	22 327 000	22 614 439,99	1,60
FORD MOTOR CREDIT E3R+0.7% 01-12-24	EUR	4 000 000	4 025 744,44	0,28
HUNT INTL LLC 4.25% 01-04-25	EUR	22 399 000	22 524 633,50	1,59
MOLSON COORS BEVERAGE 1.25% 15-07-24	EUR	19 387 000	19 210 647,16	1,36
PROLOGIS EURO FINANCE LLC E3R+0.2% 08-02-24	EUR	11 800 000	11 871 361,48	0,83
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>158 253 820,41</b>	<b>11,17</b>
<b>FRANCE</b>				
ACCOR 2.5% 25-01-24	EUR	19 700 000	20 106 621,49	1,42
ALD 0.0% 23-02-24 EMTN	EUR	11 200 000	11 135 600,00	0,79
ALD E3R+0.65% 06-10-25 EMTN	EUR	21 100 000	21 376 016,13	1,51
APIC PREV 5.25% 17-11-25	EUR	4 700 000	4 741 898,57	0,33
ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17-02-25	EUR	5 600 000	5 458 719,67	0,39
AUCHAN 2.375% 25-04-25 EMTN	EUR	21 000 000	20 865 450,82	1,47
AUCHAN 2.625% 30-01-24 EMTN	EUR	12 300 000	12 576 610,15	0,89

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BPCE 0.875% 31-01-24 EMTN	EUR	10 000 000	10 055 289,04	0,71
BPCE 2.375% 14-01-25	USD	25 000 000	22 147 861,69	1,56
BPCE 2.875% 30-09-24	EUR	2 000 000	1 991 599,34	0,14
BQ POSTALE 1.0% 16-10-24 EMTN	EUR	4 800 000	4 707 464,92	0,33
BUREAU VERITAS 1.875% 06-01-25	EUR	28 200 000	28 112 270,96	1,99
ELIS EX HOLDELIS 1.0% 03-04-25	EUR	15 200 000	14 786 211,15	1,04
ELIS EX HOLDELIS 1.75% 11-04-24	EUR	13 000 000	13 079 395,19	0,92
EUTELT 2.0% 02-10-25	EUR	2 200 000	2 088 743,23	0,15
FORVIA 2.625% 15-06-25	EUR	24 600 000	24 211 586,50	1,71
KERING 3.75% 05-09-25 EMTN	EUR	9 900 000	10 095 651,59	0,71
L OREAL S A E3R+0.7% 29-03-24	EUR	17 300 000	17 324 566,00	1,23
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	13 600 000	13 489 873,44	0,95
RENAULT 1.0% 18-04-24 EMTN	EUR	17 400 000	17 340 965,51	1,22
RENAULT 1.25% 24-06-25 EMTN	EUR	8 700 000	8 428 044,66	0,60
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 1.375% 08-03-24	EUR	5 600 000	5 636 009,22	0,39
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 1.625% 11-04-25	EUR	5 600 000	5 533 374,08	0,39
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 06-04-25	EUR	6 100 000	6 255 616,50	0,44
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	15 500 000	15 037 222,51	1,06
SEB 1.5% 31-05-24	EUR	10 300 000	10 273 822,80	0,73
SG E3R+0.45% 13-01-25 EMTN	EUR	15 400 000	15 578 722,99	1,10
SODEXO 0.5% 17-01-24	EUR	5 200 000	5 218 198,58	0,37
VALEO 3.25% 22/01/24 EMTN	EUR	21 200 000	21 832 883,89	1,54
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>369 486 290,62</b>	<b>26,08</b>
<b>IRLANDE</b>				
PERMANENT TSB GROUP 5.25% 30-06-25	EUR	20 000 000	20 536 331,15	1,45
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>20 536 331,15</b>	<b>1,45</b>
<b>ITALIE</b>				
ATLANTIA EX AUTOSTRADE 1.625% 03-02-25	EUR	29 700 000	29 309 363,63	2,07
AZZURRA AEROPORTI 2.125% 30-05-24	EUR	3 196 000	3 169 325,36	0,22
BANCA POPOLARE DELL EMILIA ROMAGNA 3.375% 30-06-25	EUR	12 435 000	12 591 218,25	0,89
BANCO BPM 1.625% 18-02-25 EMTN	EUR	10 800 000	10 674 174,08	0,76
BANCO BPM 1.75% 28-01-25 EMTN	EUR	5 138 000	5 104 046,27	0,36
ENIIM 1 3/4 01/18/24	EUR	2 000 000	2 031 242,19	0,15
FINMECCANICA 1.5% 07-06-24	EUR	17 000 000	16 944 437,87	1,19
INTE 0.75% 04-12-24 EMTN	EUR	9 975 000	9 712 780,14	0,68
INTE E3R+0.8% 16-11-25 EMTN	EUR	32 250 000	32 517 021,94	2,30
LEASYS 4.375% 07-12-24	EUR	8 700 000	8 744 020,10	0,62
LEASYS ZCP 22-07-24	EUR	11 445 000	11 202 251,55	0,79
UNIIM 3 03/18/25	EUR	8 900 000	9 009 493,34	0,63
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>151 009 374,72</b>	<b>10,66</b>
<b>JAPON</b>				
ASAHI BREWERIES 0.155% 23-10-24	EUR	10 000 000	9 715 037,43	0,69
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>9 715 037,43</b>	<b>0,69</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 1.75% 12-09-25	EUR	13 000 000	12 727 831,15	0,90
LOGICOR FINANCING SARL 0.75% 15-07-24	EUR	29 314 000	28 745 957,15	2,03
SIG COMBIBLOC PURCHASER 2.125% 18-06-25	EUR	7 820 000	7 751 387,10	0,55
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>49 225 175,40</b>	<b>3,48</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>PAYS-BAS</b>				
ABN AMRO BK 3.75% 20-04-25	EUR	9 500 000	9 785 210,25	0,69
CTP NV 0.5% 21-06-25 EMTN	EUR	5 905 000	5 586 539,16	0,40
DIGITAL DUTCH FINCO BV 0.625% 15-07-25	EUR	15 876 000	15 094 293,96	1,07
ED 1.125% 12-02-24 EMTN	EUR	2 000 000	2 013 386,03	0,14
ENEL FINANCE INTL NV 1.0% 16-09-24	EUR	19 326 000	19 000 772,99	1,34
HELLA FINANCE INTERNATIONAL BV 1.0% 17-05-24	EUR	6 790 000	6 738 700,62	0,47
SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.0% 11-05-24	EUR	25 386 000	25 502 968,42	1,80
VONOVIA FINANCE BV 1.25% 06-12-24	EUR	9 600 000	9 365 236,98	0,66
WPC EUROBOND BV 2.25% 19-07-24	EUR	7 675 000	7 661 495,77	0,54
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>100 748 604,18</b>	<b>7,11</b>
<b>PORTUGAL</b>				
BCP 8.5% 25-10-25 EMTN	EUR	6 700 000	7 011 185,71	0,50
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>7 011 185,71</b>	<b>0,50</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BARCLAYS 3.375% 02-04-25 EMTN	EUR	13 952 000	14 266 195,61	1,01
JAGUAR LAND ROVER 5.875% 15-11-24	EUR	19 475 000	19 814 070,57	1,40
ROLLS ROYCE 0.875% 09-05-24	EUR	21 135 000	20 994 753,68	1,48
TECHNIPFMC 5.75% 30-06-25	EUR	15 000 000	15 639 643,44	1,10
YORKSHIRE BUILDING SOCIETY 0.625% 21-09-25	EUR	9 342 000	8 888 451,26	0,63
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>79 603 114,56</b>	<b>5,62</b>
<b>SUEDE</b>				
AB SAGAX 2.25% 13-03-25 EMTN	EUR	3 587 000	3 556 615,76	0,25
SECURITAS AB 1.125% 20-02-24	EUR	17 594 000	17 691 759,98	1,25
SVENSKA KULLAGERFABRIKEN AB 1.25% 17-09-25	EUR	4 750 000	4 603 974,36	0,32
VOLVO CAR AB 2.0% 24-01-25	EUR	9 700 000	9 682 688,82	0,69
VOLVO CAR AB 2.125% 02-04-24	EUR	15 101 000	15 249 205,59	1,07
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>50 784 244,51</b>	<b>3,58</b>
<b>SUISSE</b>				
CREDIT SUISSE GROUP AG 1.25% 17-07-25	EUR	18 000 000	17 801 914,43	1,26
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>17 801 914,43</b>	<b>1,26</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>1 151 561 258,97</b>	<b>81,28</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>1 151 561 258,97</b>	<b>81,28</b>
<b>Titres de créances</b>				
<b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
FORVIA E3R+1.4% 12-12-25	EUR	15 000 000	15 042 557,79	1,06
GROU E E3R+0.9% 30-05-25	EUR	10 000 000	10 012 672,50	0,71
GROU E E3R+1.17% 06-12-24	EUR	15 000 000	15 016 728,69	1,06
NEXANS ZCP 20-03-24	EUR	10 000 000	9 903 810,72	0,70
NEXITY E3R+0.91% 14-01-24	EUR	10 000 000	10 101 862,50	0,71
REXEL E3R+0.85% 06-06-24	EUR	13 000 000	13 100 854,00	0,92
REXEL ZCP 25-01-24	EUR	11 000 000	10 969 465,78	0,78
SEB E3R+0.9% 05-06-25	EUR	7 000 000	7 020 577,70	0,50
UBISOFT ENTERTAINMENT SA 220324 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 904 760,28	0,70
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>101 073 289,96</b>	<b>7,14</b>
<b>TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>101 073 289,96</b>	<b>7,14</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TOTAL Titres de créances</b>			<b>101 073 289,96</b>	<b>7,14</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	EUR	42,2013	5 020 808,56	0,35
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	681,5	71 274 486,68	5,03
OSTRUM SRI CREDIT 6M PART I	EUR	4 500	47 089 215,00	3,32
OSTRUM SRI MONEY 6M I	EUR	1	10 722,55	0,01
OSTRUM SRI MONEY I C	EUR	1	12 770,16	0,00
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	EUR	1	105 931,90	0,00
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>123 513 934,85</b>	<b>8,71</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
NATIXIS SH.TERM GL HI INC H-IA	EUR	93 165	11 177 936,70	0,79
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>11 177 936,70</b>	<b>0,79</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>134 691 871,55</b>	<b>9,50</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>134 691 871,55</b>	<b>9,50</b>
<b>Titres donnés en pension</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
KION GROUP AG 1.625% 24-09-25	EUR	500 000	480 826,15	0,03
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>480 826,15</b>	<b>0,03</b>
<b>DANEMARK</b>				
SYDBANK AS 4.75% 30-09-25 EMTN	EUR	1 300 000	1 319 721,43	0,10
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>1 319 721,43</b>	<b>0,10</b>
<b>FRANCE</b>				
AUCHAN 2.375% 25-04-25 EMTN	EUR	1 900 000	1 887 826,51	0,13
EUTELT 2.0% 02-10-25	EUR	2 800 000	2 658 400,47	0,19
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>4 546 226,98</b>	<b>0,32</b>
<b>ITALIE</b>				
ATLANTIA EX AUTOSTRAD 1.625% 03-02-25	EUR	500 000	493 423,63	0,04
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>493 423,63</b>	<b>0,04</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
SIG COMBIBLOC PURCHASER 2.125% 18-06-25	EUR	800 000	792 980,78	0,06
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>792 980,78</b>	<b>0,06</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
VONOVIA FINANCE BV 1.25% 06-12-24	EUR	2 100 000	2 048 645,59	0,14
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>2 048 645,59</b>	<b>0,14</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BARCLAYS 3.375% 02-04-25 EMTN	EUR	1 016 000	1 038 880,07	0,07
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>1 038 880,07</b>	<b>0,07</b>
<b>TOTAL Titres donnés en pension</b>			<b>10 720 704,63</b>	<b>0,76</b>
<b>Dettes représentatives des titres données en pension</b>			-10 517 559,10	-0,74
<b>Indemnités sur titres données en pension</b>			-23 804,42	0,00

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				
<b>Swaps de taux</b>				
FIX/0.411/OISEST/0.0	EUR	30 000 000	-894 730,65	-0,06
FIX/1.227/OISEST/0.0	EUR	10 000 000	-252 842,05	-0,02
FIX/2.757/OISEST/0.0	EUR	10 000 000	-89 176,10	-0,01
FIX/2.892/OISEST/0.0	EUR	10 000 000	-50 336,05	-0,01
FIX/3.03/OISEST/0.0	EUR	10 000 000	-42 829,90	-0,01
FIX/3.046/OISEST/0.0	EUR	10 000 000	-39 752,73	0,00
FIX/3.1145/OISEST/0.0	EUR	10 000 000	-22 429,88	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.654	EUR	10 000 000	-44 562,61	0,00
OISEST/0.0/FIX/0.002	EUR	15 000 000	531 920,89	0,04
OISEST/0.0/FIX/-0.04	EUR	10 000 000	362 442,91	0,03
OISEST/0.0/FIX/-0.04	EUR	20 000 000	729 180,79	0,05
OISEST/0.0/FIX/0.085	EUR	15 000 000	539 707,19	0,04
OISEST/0.0/FIX/-0.14	EUR	15 000 000	566 824,20	0,04
OISEST/0.0/FIX/0.31	EUR	10 000 000	300 617,74	0,03
OISEST/0.0/FIX/-0.33	EUR	15 000 000	566 667,17	0,04
OISEST/0.0/FIX/-0.35	EUR	20 000 000	760 837,48	0,05
OISEST/0.0/FIX/0.379	EUR	10 000 000	333 078,50	0,02
OISEST/0.0/FIX/0.647	EUR	10 000 000	311 860,88	0,02
OISEST/0.0/FIX/0.66	EUR	10 000 000	311 660,47	0,02
OISEST/0.0/FIX/1.997	EUR	10 000 000	164 752,10	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.27	EUR	10 000 000	130 323,81	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.455	EUR	10 000 000	112 339,28	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.5	EUR	10 000 000	108 101,66	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.574	EUR	10 000 000	75 814,88	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.584	EUR	10 000 000	75 379,45	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.59	EUR	10 000 000	88 832,33	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.681	EUR	10 000 000	70 217,87	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.75	EUR	10 000 000	102 822,43	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.831	EUR	10 000 000	-36 397,72	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.839	EUR	10 000 000	82 379,63	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.01	EUR	10 000 000	41 985,07	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.05	EUR	10 000 000	37 541,25	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.135	EUR	20 000 000	31 821,58	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.188	EUR	10 000 000	58 962,49	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.204	EUR	10 000 000	-12 674,11	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.241	EUR	10 000 000	-5 348,43	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.25	EUR	8 000 000	-2 365,51	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.265	EUR	10 000 000	-12 939,88	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.273	EUR	10 000 000	39 571,07	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.298	EUR	10 000 000	-121 077,65	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.321	EUR	10 000 000	-22 564,28	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.331	EUR	10 000 000	-80 979,85	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.340	EUR	10 000 000	-27 886,05	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.389	EUR	20 000 000	-181 758,75	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.391	EUR	10 000 000	-60 264,20	-0,01

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/3.391	EUR	10 000 000	-1 140,42	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.431	EUR	10 000 000	-66 639,12	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.454	EUR	10 000 000	-133 164,31	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.459	EUR	10 000 000	-41 622,90	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.467	EUR	10 000 000	-106 193,71	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.476	EUR	10 000 000	-88 323,15	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.478	EUR	15 000 000	-106 767,95	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.478	EUR	10 000 000	-88 718,37	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.485	EUR	10 000 000	-70 087,72	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.499	EUR	10 000 000	-80 817,64	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.503	EUR	10 000 000	-68 740,51	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.515	EUR	10 000 000	23 229,43	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.53	EUR	10 000 000	-123 708,42	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.536	EUR	10 000 000	-84 653,89	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.544	EUR	10 000 000	-67 711,33	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.544	EUR	10 000 000	-49 774,90	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.566	EUR	15 000 000	-70 280,60	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.578	EUR	10 000 000	-1 560,78	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.58	EUR	20 000 000	-89 591,79	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.580	EUR	10 000 000	-2 908,85	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.585	EUR	10 000 000	-98 976,00	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.585	EUR	10 000 000	-52 227,95	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.587	EUR	10 000 000	-45 914,48	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.595	EUR	10 000 000	-59 157,27	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.608	EUR	15 000 000	-59 727,41	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.612	EUR	10 000 000	-55 717,20	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.633	EUR	20 000 000	-51 785,34	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.693	EUR	15 000 000	-106 305,58	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.697	EUR	10 000 000	-46 446,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.713	EUR	12 000 000	-110 457,86	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.777	EUR	30 000 000	-33 653,58	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.814	EUR	20 000 000	-20 944,53	0,00
<b>TOTAL Swaps de taux</b>			<b>2 474 236,59</b>	<b>0,17</b>
<b>Swaps de devises</b>				
E3R/1.112/FIX/2.375	EUR	23 103 225,21	23 619 169,13	1,67
E3R/1.112/FIX/2.375	USD	0,00	-22 314 052,09	-1,58
<b>TOTAL Swaps de devises</b>			<b>1 305 117,04</b>	<b>0,09</b>
<b>TOTAL Autres instruments financiers à terme</b>			<b>3 779 353,63</b>	<b>0,26</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>3 779 353,63</b>	<b>0,26</b>
<b>Créances</b>			<b>4 551 426,48</b>	<b>0,33</b>
<b>Dettes</b>			<b>-6 068 837,28</b>	<b>-0,43</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>15 767 811,06</b>	<b>1,11</b>
<b>Actif net</b>			<b>1 416 789 924,03</b>	<b>100,00</b>

Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS R	EUR	46 854,4194	103,48
Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS AC	EUR	40 620,7161	10 609,90
Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS RE	EUR	606 634,5146	101,05
Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS SI	EUR	425 566,2415	1 627,66
Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS N	EUR	117 431,3686	1 046,79
Parts OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS IC	EUR	98 261,1340	1 058,92



## 6. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS  
Identifiant d'entité juridique : 9695 00H7AHAGHSHCCC 18

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 36.34% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales en mettant en œuvre une stratégie ESG (Environnement, Social, Gouvernance) fondée sur la sélection des émetteurs afin d'améliorer, de façon mesurable et significative, le profil ESG du portefeuille.

Ces caractéristiques ont reposé sur l'approche suivante :

- Exclusion des secteurs et les émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses du gérant financier par délégation ;
- Détention d'au moins 3% d'investissements durables
- Sélection des émetteurs ayant permis d'obtenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement initial
- Sélection des émetteurs les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de :
- Maintenir la note ESG moyenne du portefeuille meilleure que celle de son univers d'investissement initial filtré\* ;

Ces calculs ont été réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR

\*L'univers d'investissement initial filtré a été défini comme l'univers d'investissement initial (50% Bloomberg Euro Corporate Bond 1-3 Years (IO2134EU Index) + 50% Bloomberg Euro High Yield 1-3 Years BB (H28963EU Index).) duquel sont exclus 20% des émetteurs ayant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum et les émetteurs les moins bien notés) et la dette souveraine.

La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, a reposé sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales).
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds .

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

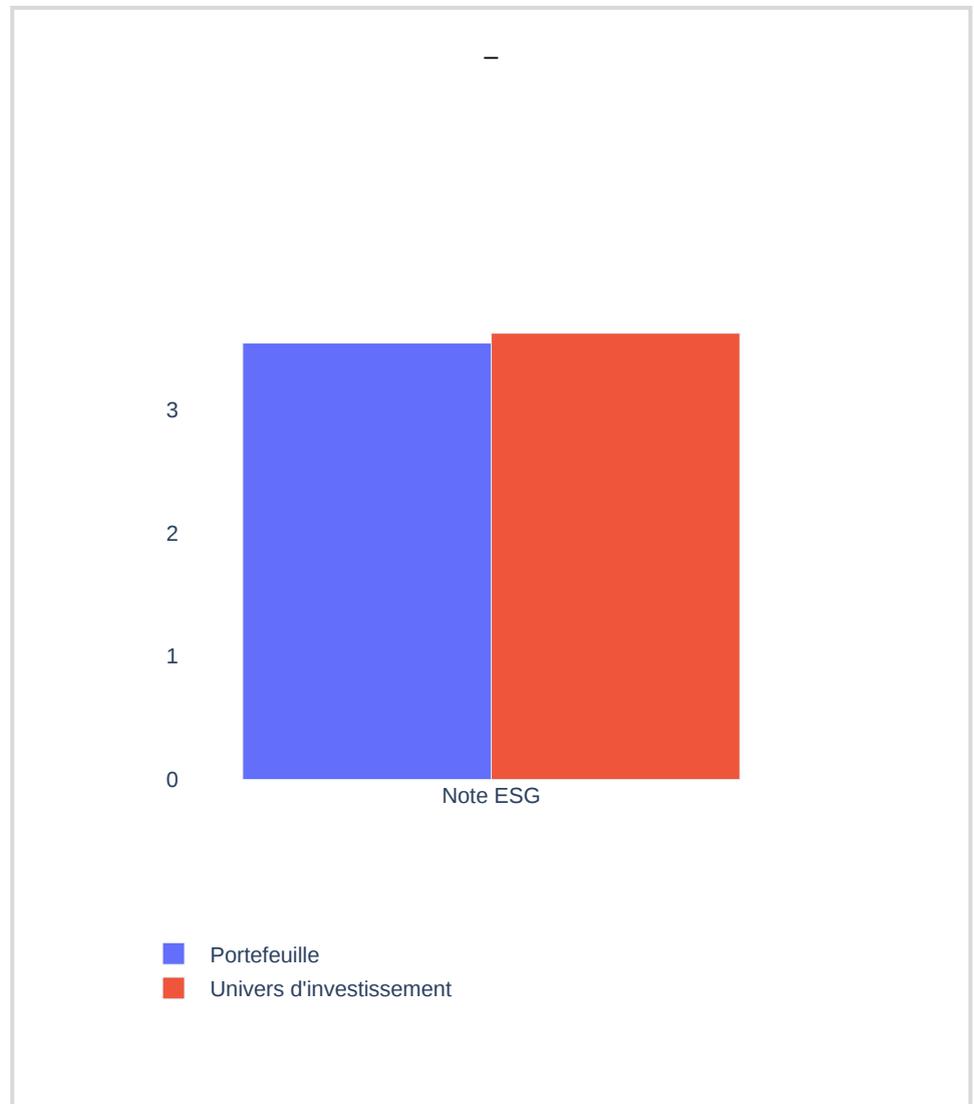
Au cours de la période de référence, les résultats des indicateurs de durabilité sont les suivants :

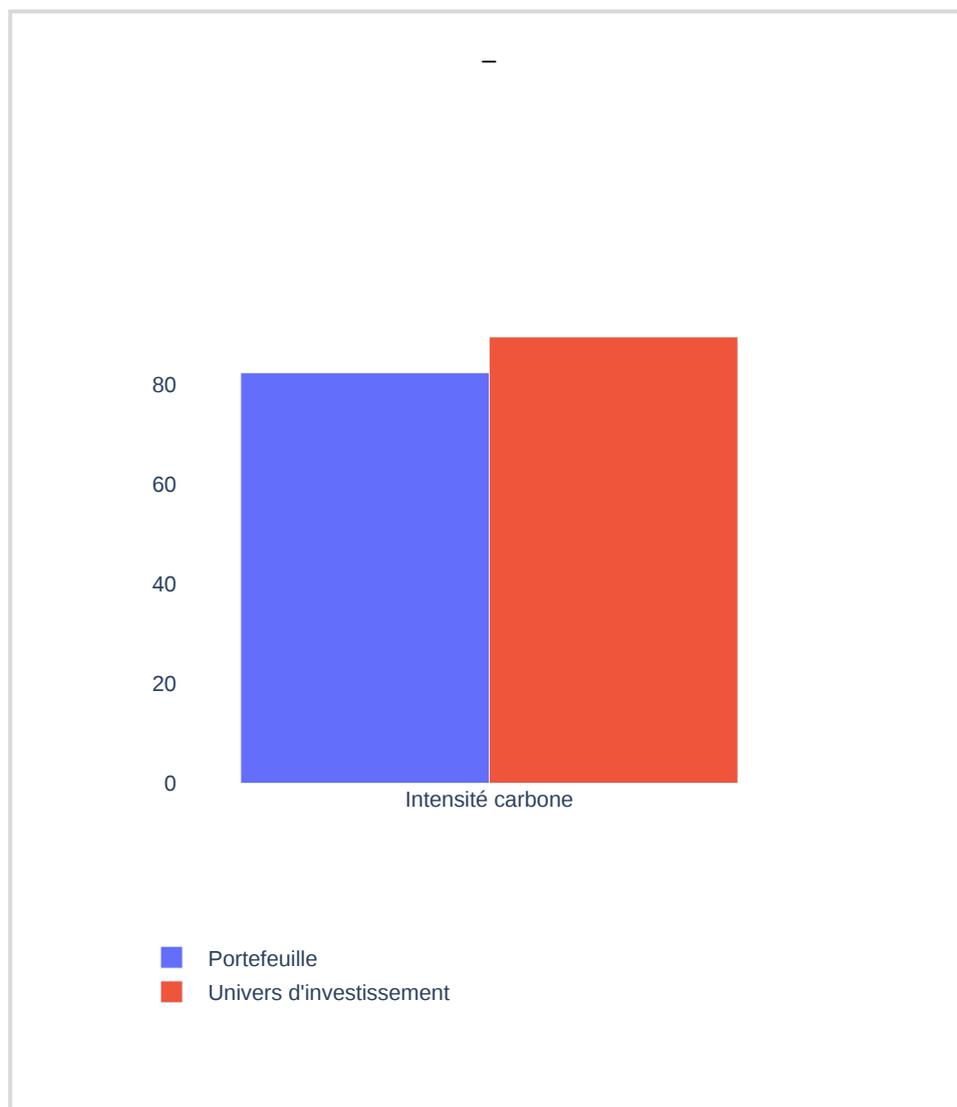
- Note ESG moyenne du portefeuille : 3.54
- Note ESG moyenne de l'univers d'investissement initial : 3.62
- Intensité carbone du fonds : 82.43 t/CO2%
- Intensité carbone de l'univers d'investissement initial : 89.63t/CO2M
- Proportion d'investissements durables : 36.34%

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les résultats affichés correspondent à la moyenne des résultats des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Le Score GrEaT va de 1 (meilleure note) à 10 (moins bonne note). Plus d'information sur la méthodologie du Score GrEaT peuvent être trouvées via le lien [suivant](#).





● ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

Par rapport à la période précédente, les indicateurs sont relativement stables, avec une légère hausse de la note ESG du portefeuille, qui reste cependant meilleure que celle de son univers d'investissement. Nous constatons également une baisse de l'intensité carbone du portefeuille et une augmentation du pourcentage d'investissements durables.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Dans le cadre de ses investissements durables le fonds a pu investir dans des green bonds ou des sustainability linked bonds dont les fonds levés ont financé des activités qui ont contribué à un objectif environnemental et/ou dans des social bonds dont les fonds levés ont financés des activités qui contribuent à un objectif social.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de vérifier que les investissements durables de ce fonds ne causent aucun préjudice important à un objectif durable environnement ou social, le gérant a pris

en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) dans ses décisions d'investissement. Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique du fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum ([www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)) rubrique "ESG". De plus, le gérant a appliqué les politiques d'exclusion d'Ostrum Asset Management.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Nous avons pris en compte, au niveau de l'entité Ostrum, de manière globale, les 14 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022.

Les PAI ont été calculés sur la base des informations transmises par notre fournisseur de données. Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique du fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum ([www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)) rubrique "ESG". Les principales incidences négatives ont ainsi été prises en compte via:

- l'application de politiques sectorielles et d'exclusion,
- via nos politiques et campagnes d'engagement,
- via la construction du portefeuille ayant permis d'atteindre une meilleure note ESG du portefeuille que celle de l'univers d'investissement initial,
- via la prise en compte des indicateurs E, S, G et DH du label ISR
- via la détention d'investissements durables,
- via une intensité carbone du portefeuille plus faible que celle de l'univers d'investissement initial
- via les indicateurs servant de base à la notation ESG des émetteurs.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le délégué de gestion financière a appliqué des politiques d'exclusion, sectorielles et worst offenders. Elles ont concernées :

- Les armes controversées (exclusion réglementaire) : émetteurs impliqués dans l'emploi, le développement, la production, le marketing, la distribution, le stockage ou le transfert de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM) en accord avec les traités signés avec le gouvernement Français, les fonds directement gérés par Ostrum Asset Management n'investissent pas dans des sociétés qui produisent, vendent ou stockent les mines anti-personnel et bombes à sous munitions.
- Les worst offenders : exclusion des émetteurs ne respectant pas certains critères fondamentaux
- Les Etats blacklistés : exclusion des pays présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Pétrole et Gaz : 2022 : fin des nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10% de la production concerne ces activités. Sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées
- Le tabac : Exclusion des fabricants et producteurs de tabac
- Le charbon : fin des investissements dans les entreprises selon les critères stricts.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds a pris en compte les 14 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. La méthodologie est disponible sur le site internet d'Ostrum AM (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai>). Si les indicateurs suivis par le fonds correspondent à un ou des PAI, ces derniers sont pris en compte par le Gestionnaire Financier par Délégation au moment de l'analyse des émetteurs (privé ou assimilé souverain) et entrent dans sa note globale qui intervient au moment de la décision d'investissement. Par exemple, l'intensité carbone du portefeuille est pilotée pour être inférieure à celle de l'univers d'investissement initial.

Au cours de la période de référence, le fonds a strictement respecté sa politique en matière de prise en compte des PAIs. Aucun événement spécifique n'est à mentionner.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Largest Investments	Sector	% Assets	Pays
OSTRUM SRI CASH PLUS I C EUR	OPC Monétaires	3.9	France
OSTRUM SRI CREDIT 6M I/C (EUR)	Services de conseil et de gestion en investissement	2.95	France
DIGITAL DUTCH 0.625% 15-07-25*	SII - Diversifié	1.69	Pays-Bas
INTESA SANPAOLO TR 16-11-25	Banques commerciales Non-US	1.63	Italie
BUREAU VERITAS 1.875% 06-01-25	Services de conseils	1.57	France
LEONARDO SPA 2.375% 08-01-26	Electronique militaire	1.57	Italie
CASTELLUM HELSIN 2.000% 24-03-25	Immobilier - Operation et développement	1.53	Finlande
NIBC BANK NV 6.375% 01-12-25	Banques commerciales Non-US	1.51	Pays-Bas
BERRY GLOBAL INC 1.000% 15-01-25	Conteneurs - Papier / Plastique	1.37	Etats-Unis

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2024-31/12/2024

Largest Investments	Sector	% Assets	Pays
INMOBILIARIA COL 1.625% 28-11-25	SII - Agences immobilières	1.32	Espagne
CA AUTO BANK IE TR 26-01-26	Finance - Prêts auto	1.16	Irlande
BPCE 2.375% 14-01-25	Banques commerciales Non-US	1.16	France
RENAULT 1.250% 24-06-25	Auto. - Voitures / Utilitaires légers	1.15	France
ELO SACA 2.375% 25-04-25	Alimentation - Détaillants	1.14	France
HUNTSMAN INT LLC 4.250% 01-04-25	Produits chimiques - Spécialités	1.14	Etats-Unis

Les pourcentages sont calculés sur la base de la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque.

\*Green Bonds

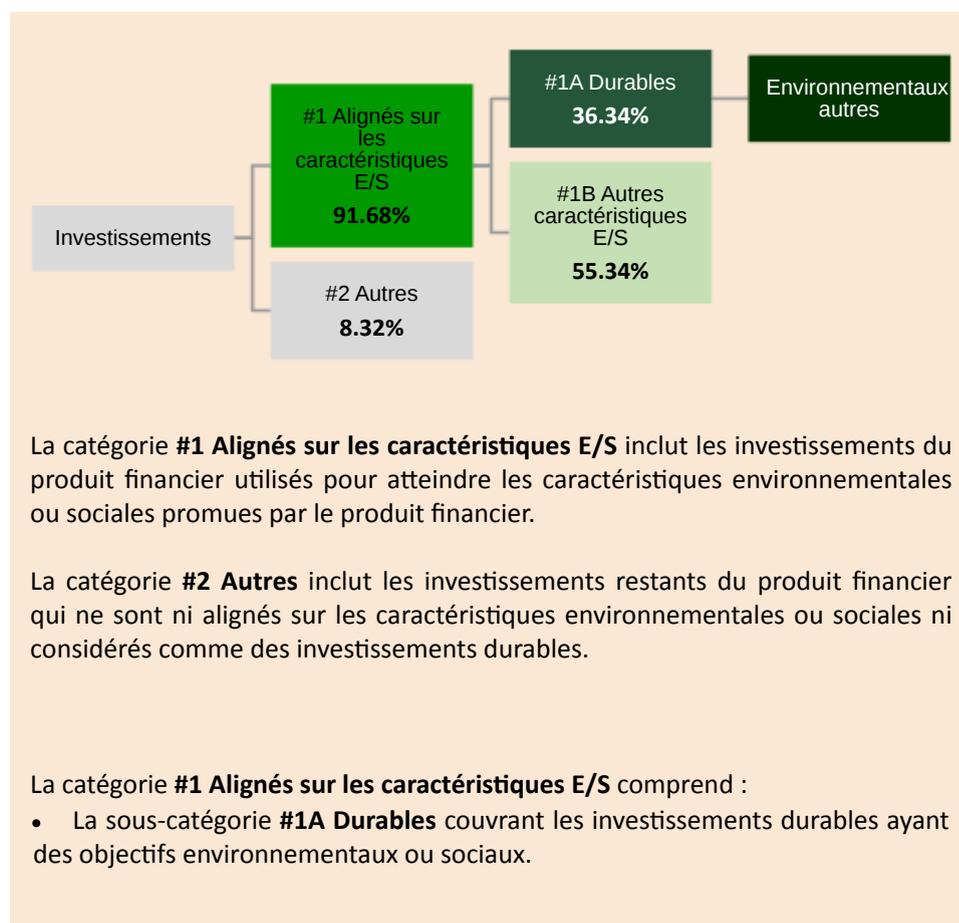


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissement durable était en moyenne de 36.34% au cours de la période de référence (NB : résultat basé sur la moyenne des 4 fins de trimestre) .

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

NB : les résultats présentés ci-dessous sont basés sur la moyenne des 4 fins de trimestre.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au cours de la période de référence, le fonds a investi principalement dans les secteurs suivants :

- Banques
- Services de conseil et de gestion en investissement
- Immobilier - Operation et développement
- Biens d'équipement
- Biens de consommation cyclique
- Biens de consommation non-cyclique.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Délégué de Gestion a jugé préférable de fixer le taux d'alignement à 0%. En effet, après avoir effectué les recherches nécessaires, le Délégué de Gestion a estimé ne pas pouvoir apprécier comme il se doit ce taux d'alignement du fait d'un manque de données disponibles suffisamment fiables et/ou exhaustives.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE <sup>1</sup> ?**

Oui:

Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

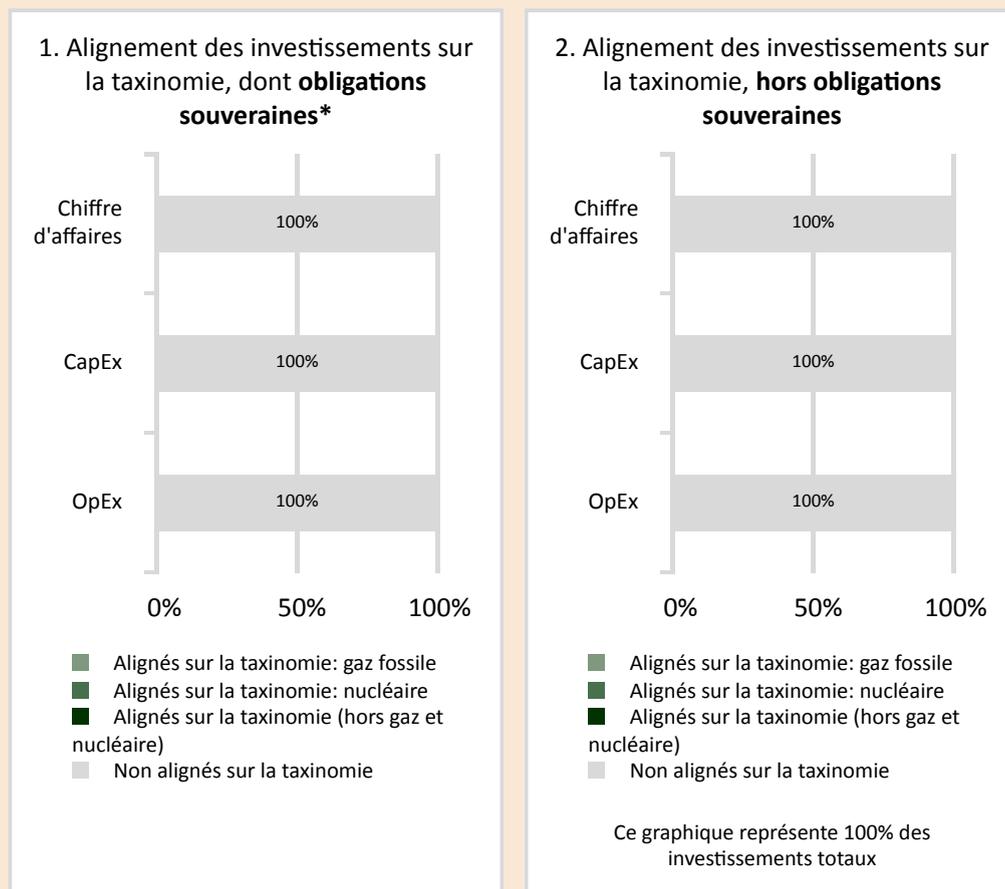
Les **activités**

**transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie est de 0%. Par conséquent, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxinomie est donc également fixée à 0 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non Applicable. Aucun résultat relatif à la taxinomie européenne n'a été publié lors de la précédente période de référence.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables sont des green bonds, des social bonds ou des sustainability linked bonds qui contribuent à un objectif environnemental et/ou social mais aucun minimum d'investissement dans les investissements durables avec un objectif environnemental n'est appliqué.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sont des green bonds, des social bonds ou des sustainability linked bonds qui contribuent à un objectif environnemental et/ou social mais aucun minimum d'investissement dans les investissements durables avec un objectif social n'est appliqué.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements suivants sont inclus dans « #2 autres » : la dette souveraine (hors green), les liquidités (hors cash non investi), la proportion d'OPC non alignés, les contrats à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré à titre de couverture et/ou d'exposition, les prises en pension pour la gestion de trésorerie et l'optimisation des revenus et de la performance du fonds. Les informations sur liste des catégories d'actifs et instruments financiers utilisés et leur utilisation se trouvent dans ce prospectus à la rubrique « Description des catégories d'actifs et des instruments financiers dans lesquels l'OPCVM entend investir » Les garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds a atteint ses objectifs en terme de promotion des caractéristiques environnementales et sociales en :

- appliquant des politiques sectorielles et d'exclusion
- via nos politiques et campagnes d'engagement,
- via la construction du portefeuille ayant permis d'atteindre une meilleure note ESG du portefeuille que celle de l'univers d'investissement initial,
- via la prise en compte des indicateurs E, S, G et DH du label ISR
- via la détention d'investissements durables,
- via une intensité carbone du portefeuille plus faible que celle de l'univers d'investissement initial
- via les indicateurs servant de base à la notation ESG des émetteurs.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non Applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier

atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non Applicable.

# LOI ENERGIE CLIMAT

## *OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS*

Pour l'exercice clôturant au 31/12/2024



Juin 2025

OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS, Fonds Commun de Placement de droit français (ci-après, le "FCP" ou le « Fonds ») est agréé par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF). La société de gestion du fonds est Natixis Investment Managers International.

Ostrum Asset Management est déléguataire de la gestion financière.

# SOMMAIRE

1. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS .....	3
1.1. Nos objectifs quantitatifs à horizon 2030 .....	3
1.2. Notre méthodologie .....	3
1.3. Quantification des résultats à l'aide d'indicateur .....	4
1.4. Indice de référence E.U.....	5
1.5. Rôle et usage de notre évaluation dans la stratégie d'investissement .....	5
1.6. Notre stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement à l'Accord de Paris	5
1.7. Les campagnes d'engagement .....	6
1.8. Nos actions de suivi des résultats et des changements intervenus .....	6
1.9. Notre évaluation .....	6
2-INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ.....	9
2.1 Respect de la convention sur la diversité biologique .....	9
2.2 Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité .....	9
2.3 Appui sur un indicateur biodiversité.....	9
3 INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES.....	11
3.1 Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG .....	11
3.2 Evaluation des risques ESG chez Ostrum AM.....	11
3.3 Plan d'action visant à réduire l'exposition du mandat aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance .....	12
3.4 Impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance .....	12
3.5 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION ET MESURES CORRECTIVES .....	13
4. ABÉCÉDAIRE .....	14

**Ce document liste les informations attendues pour les mandats dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 de la Loi Energie Climat.**

# **1. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS**

## **1.1. Nos objectifs quantitatifs à horizon 2030**

Ostrum AM s'engage sur les problématiques de développement durable et de financement responsable depuis plus de 35 ans<sup>1</sup>. Elle peut ainsi éclairer et accompagner ses clients, influencer les émetteurs et contribuer aux réflexions de la place financière. L'ambition d'Ostrum AM en matière de gestion responsable conduit naturellement à impliquer un nombre croissant de collaborateurs, ayant des niveaux de responsabilités et des activités différentes, dans la mise en œuvre de cette même ambition.

Le fonds OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS (« Le fonds ») est classifié Article 8 dans le cadre de la réglementation européenne SFDR et est labellisé ISR (Investissement Socialement Responsable).

Au 31 décembre 2024, le fonds n'a pas d'engagement d'alignement de température conforme à l'Accord de Paris. Cependant le fonds a pour objectif de maintenir une intensité carbone inférieure à celle de l'univers d'investissement initial.

## **1.2. Notre méthodologie**

Ostrum AM s'appuie sur l'expertise de Trucost S&P<sup>2</sup> (<https://www.spglobal.com/esg/trucost>) pour estimer les trajectoires d'émissions de carbone d'un émetteur. Trucost fournit une estimation des trajectoires d'émissions de carbone de chaque émetteur au cours des six dernières années et comprend une projection pour les six années à venir. L'impact climatique de l'entreprise est ensuite évalué en fonction de l'alignement de sa trajectoire sur différents scénarios de réchauffement climatique. Pour ce faire, Trucost s'appuie sur deux approches reconnues par la Science Based Targets Initiative (SBTI).

En voici les principaux aspects :

- **L'approche SDA** qui s'applique aux secteurs homogènes et à forte intensité de carbone pour lesquels l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) produit une trajectoire de décarbonation. Il s'agit des 8 secteurs suivants : production d'électricité, production de charbon, production de pétrole, production de gaz naturel, acier et aluminium, ciment, automobiles et compagnies aériennes. Pour ces émetteurs, la production passée est celle déclarée et la production future est estimée en fonction des prévisions de l'entreprise. La trajectoire de l'intensité obtenue est comparée à celle calculée par l'AIE pour le secteur en question. Ensuite, une échelle est appliquée en fonction de la part de

<sup>1</sup> À travers les opérations capitalistiques qui ont conduit à la création d'Ostrum AM le 1er octobre 2018

<sup>2</sup> Le calcul de l'empreinte carbone des OPC a été préparé conformément à la Loi sur Transition Énergétique. Étant donné le caractère encore émergent de cette mesure, la société de gestion fait ses meilleurs efforts pour produire une information précise à partir de sources qu'elle juge fiables. La société de gestion se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, la méthodologie présentée, notamment pour tenir compte des améliorations des techniques de mesure ou des travaux de place.

Le Client reconnaît que pour les besoins des calculs décrits précédemment, Ostrum AM s'appuie sur des données de fournisseurs tiers notamment sur les données S&P Trucost :

- Certaines données peuvent ne pas être disponibles, être partielles ou être issues d'estimations de la part de ces fournisseurs de données ;
- Par ailleurs, les fournisseurs peuvent, de manière unilatérale, procéder à un changement de méthodologie pour le calcul d'intensité carbone.

l'entreprise dans la production totale du secteur. Trucost calcule ensuite les différences entre les émissions de l'entreprise et celles données par l'AIE pour différentes trajectoires (1,75°C, 2°C et 2,7°C).

- **L'approche GEVA** s'applique à tous les secteurs non-SDA. Il s'agit d'entreprises dont les activités sont peu émettrices ou hétérogènes. Ces entreprises n'ont donc pas de trajectoire de décarbonation identifiée. Ainsi, cette approche repose sur l'idée que les entreprises doivent réaliser des réductions d'émissions de carbone cohérentes avec le taux requis pour l'économie globale. En d'autres termes, la trajectoire de transition d'une entreprise représente sa contribution aux émissions mondiales totales et à l'intensité des émissions. Elle est donc mesurée en termes d'émissions de GES par unité de marge brute ajustée en fonction de l'inflation. Trucost calcule donc l'alignement des entreprises sur le scénario du GIEC AR5 (1,5°C, 2°C, 3°C, 4°C et 5°C) dont les intensités sont exprimées en tCO<sub>2</sub>/Mn\$ avant mise à l'échelle basée sur la valeur ajoutée (Marge brute ajustée pour l'inflation).

Une fois que la meilleure approche a été identifiée et appliquée à un émetteur, Trucost calcule les écarts entre les émissions de l'entreprise et celles requises par le scénario choisi sur les 12 années de la trajectoire. L'écart qui en résulte peut-être positif ou négatif. S'il est positif, alors l'entreprise n'est pas en ligne avec le scénario choisi. Au contraire, si cet écart est négatif, l'entreprise est alignée sur celui-ci. En conclusion, l'entreprise est d'autant plus considérée comme alignée sur le scénario climatique que l'écart d'émissions négatif est le plus faible en valeur absolue. Une fois ces données récoltées, nous sommes en mesure d'évaluer la température d'un portefeuille en calculant la moyenne des écarts des constituants avec un scénario donné pondérée, par leur quantité au sein du portefeuille et rapportée à leur valeur d'entreprise. Cette approche repose sur l'hypothèse sous-jacente selon laquelle détenir 1 % de la valeur d'une entreprise revient à détenir 1 % des émissions et 1 % d'écart. Ainsi, le portefeuille sera considéré comme aligné avec le premier scénario contre lequel son écart est négatif.

Grâce à cette méthodologie, nous avons la capacité de mesurer l'alignement climatique des portefeuilles que nous gérons, ainsi que l'alignement climatique global d'Ostrum AM.

### 1.3. Quantification des résultats à l'aide d'indicateur

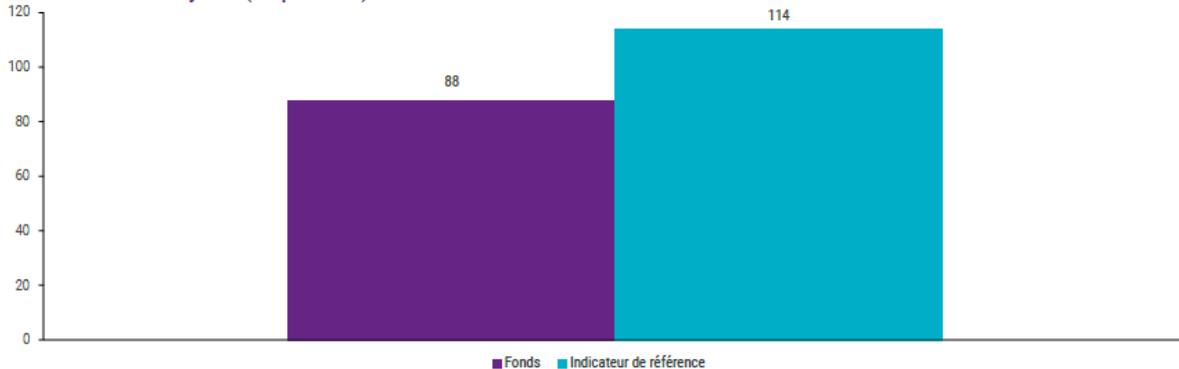
Le fonds utilise l'intensité carbone de la part crédit du portefeuille comme indicateur climatique. Cet indicateur est présenté ci-dessous à titre indicatif.

Extrait du reporting mensuel (Factsheet) au 31/12/2024 :

#### Reporting extra-financier - Intensité carbone <sup>1</sup> Crédit au 31/12/2024

**INTENSITÉ CARBONE <sup>1</sup> DE LA PART CRÉDIT DU PORTEFEUILLE ET DE SON INDICE : INTENSITÉ CARBONE, EXPRIMÉE EN TONNES DE CO<sub>2</sub> / MILLIONS DE DOLLARS DE CHIFFRE D'AFFAIRES. MESURE RECOMMANDÉE PAR LA TCFD <sup>2</sup>**

#### Intensité carbone moyenne (scopes 1 & 2) <sup>3</sup>



Taux de couverture (Fonds / Indicateur de référence) : 97 % / 93 %  
Le taux de couverture indique le poids des actifs pour lesquels l'intensité carbone est disponible. Ce taux de couverture est exprimé en % de l'actif de la poche.  
Indicateur de référence : 50% BLOOMBERG EURO HY 1-3 YR BB TOTAL RETURN EUR, 50% BLOOMBERG EUROAGG CORPORATE 1-3 YEAR TR INDEX VALUE UNHEDGED EUR

Source : OSTRUM AM

Ainsi, au 31 décembre 2024, l'ensemble cumulé de nos portefeuilles était aligné sur un scénario 2 degrés (scope 1 et 2).

## 1.4. Indice de référence E.U.

Le fonds ne suit pas d'indices PAB/CTB (Indice aligné avec l'Accord de Paris et Indice de Transition Climatique).

## 1.5. Rôle et usage de notre évaluation dans la stratégie d'investissement

Le fonds doit obtenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement initial. Ces calculs sont réalisés sur les actifs éligibles au sens du label ISR. Cet indicateur climatique fait l'objet d'un suivi régulier.

## 1.6. Notre stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement à l'Accord de Paris

Ostrum Asset Management s'est dotée de politiques sectorielles et d'exclusion exigeantes qui permettent d'exclure des portefeuilles des entreprises présentant des risques climatiques importants. En effet, Ostrum Asset Management refuse de soutenir des secteurs ou des émetteurs qui ne respectent pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va de la crédibilité de notre approche et de notre responsabilité vis à vis de nos clients. Nous avons donc défini des politiques d'exclusion permettant de définir un premier périmètre de notre univers d'investissements.

Ostrum Asset Management réalisera une sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières non conventionnelles et/ou controversées (activités amont dites Upstream).

- **Arrêt des achats dès 2022 sur un seuil de production relatif au non conventionnel et au controversé**

À compter de 2022, Ostrum Asset Management n'a plus réalisé de nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10 % de la production en volume concerne ces activités<sup>3</sup>. Cette politique s'étend aux entreprises impliquées dans toute la chaîne de valeur de la production (exploration, développement, exploitation – soit toute la chaîne amont dite Upstream, et de facto une partie significative de la chaîne aval dite Downstream puisque des majors pétrolières intègrent les deux). Les contraintes d'investissement sont appliquées depuis juillet 2022.

- **Politique de vote et d'engagement à la fois sur le non conventionnel / controversé et sur le conventionnel**

Ostrum Asset Management entend faire de la sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées, un axe d'engagement prioritaire avec les entreprises dans lesquelles elle est investie en actions ou obligations, tant au niveau du dialogue que de la politique de vote. Par ailleurs, Ostrum Asset Management engage un dialogue actif avec l'ensemble des émetteurs du secteur sur l'adéquation de leur stratégie avec les recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie visant à satisfaire à l'Accord de Paris, et articule cette politique d'engagement avec une politique de vote cohérente avec cette approche.

- **Politique évolutive dans le temps**

La politique Ostrum Asset Management sera évolutive dans le temps, et donc révisable, de manière à permettre un accompagnement des entreprises vers la transition tout en maintenant un degré d'exigence élevé. Un durcissement des seuils, des critères retenus ainsi qu'un élargissement de la chaîne de valeur concernée, pourrait se faire de manière progressive, en tenant compte également des résultats de l'engagement et de la disponibilité des données.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la politique présente ici : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-lec,-risques-de-durabilite%C3%A9-et-tcfd>

- Par ailleurs, Ostrum AM a mis en place depuis 2018 une politique sectorielle sur le charbon ambitieuse. Par ses choix de gestion et ses engagements Ostrum Asset Management contribue à réduire la part de cette forme d'énergie fossile dans le mix énergétique mondial et réaffirme sa démarche de gérant responsable. Nous accompagnons également

---

<sup>3</sup> Seuil applicable dès lors que les entreprises visées produisent 10 millions de barils par an. En vue d'une sortie complète en 2030

nos clients dans la mise en place de leur politique climat, tant par des mesures adaptées que par des propositions de gestion leur permettant de démontrer leurs engagements. Ainsi, Ostrum Asset Management exclut les entreprises qui développent de nouvelles capacités charbon, ainsi que celles qui n'ont pas défini dès 2021 de plan de sortie du charbon conforme à l'Accord de Paris. Ostrum AM exclut également les entreprises dépassant les seuils suivants en 2024 :

- 10 % de chiffre d'affaires issu de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production de charbon ;
- 10 M de tonnes de production annuelle de charbon thermique ;
- 5 GW de capacité installée ;
- 10 % de la production d'énergie générée par le charbon.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la politique présente ici : [https://www.ostrum.com/sites/default/files/1-ostrum-mediatheque/politiques-reglementaires/politiques\\_sectorielles/charbon/Exclusion-Charbon-Web-FR.pdf](https://www.ostrum.com/sites/default/files/1-ostrum-mediatheque/politiques-reglementaires/politiques_sectorielles/charbon/Exclusion-Charbon-Web-FR.pdf)

## 1.7. Les campagnes d'engagement

Nous engageons le dialogue, selon les principes de notre Politique charbon avec une dizaine d'émetteurs : plusieurs ont déjà été exclus à l'issue du processus.

Nous menons également un engagement selon les principes de notre Politique Pétrole et Gaz avec une petite dizaine d'émetteurs.

Nous avons réalisé une trame d'engagement climat en cohérence avec Climate Action 100+ qui s'articule autour de 4 points :

- Alignement avec un scénario 1,5°C : objectifs à court, moyen et long terme ;
- Compensation des émissions de GES ;
- Gouvernance interne de la stratégie climatique ;
- Intégration de la taxonomie de l'Union européenne pour les activités durables.

## 1.8. Nos actions de suivi des résultats et des changements intervenus

En 2024, Ostrum a poursuivi ses engagements sur le climat avec les entreprises dans lesquelles elle investit. Elle continue par ailleurs à apporter activement sa contribution auprès des instances de place pour l'amélioration des pratiques ESG.

## 1.9. Notre évaluation

Les données proviennent de fournisseurs de données tels que Trucost, MSCI, Vigeo, Sustainalytics et SDG Index et sont intégrées dans les infocentres de Ostrum AM.

- <https://www.spglobal.com/esg/trucost>
- <https://www.msci.com/>
- <https://www.moodys.com/>
- <https://www.sustainalytics.com/>
- <https://www.sdgindex.org/>

La limite concernant les données est liée à la mise à jour des données pour les fournisseurs qui peut ne pas refléter des événements intervenus post mise à jour et pouvant conduire à un changement dans la donnée. Les données sont mises à jour à minima une fois par an.

Pour produire une analyse ESG (incluant les thèmes climat et biodiversité) intégrée pertinente, les équipes d'Ostrum AM s'appuient sur des données, tant qualitatives que quantitatives, sélectionnées collectivement pour leur pertinence, leur couverture et leur complémentarité. Ces différentes sources, ainsi que les échanges directs et réguliers avec le management des sociétés, sont disponibles pour les équipes de gestion d'Ostrum AM.

Tableau récapitulatif des principales sources de données externes :

LISTE DES FOURNISSEURS DE DONNÉES		
Prestataires de base de données	Périmètre	Description
Trucost S&P	1. Corporate carbon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprise Value / MarketCap</li> <li>• Données CO<sub>2</sub> équivalent des Corporates et des Souverains</li> </ul>
	2. Corporate 2DA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alignement scénarii de réchauffement climatique (1,5°C, 2°C...)</li> <li>• Émissions projetées</li> </ul>
	3. Corporate Obligation verte/sociale/ Sustainable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation du caractère vert/social/sustainable d'une obligation émise par un Corporate et enrichissement du <i>flag</i> par un certain nombre de données sur le <i>green bonds</i> et son émetteur</li> <li>• Informations sur les émetteurs charbon</li> <li>• Risques physiques et de transition</li> </ul>
GREaT	Corporate Indicateurs ESG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notation GREaT pour les émetteurs Corporates</li> </ul>
MSCI	Indicateurs ESG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs utilisés dans la méthodologie GREaT</li> <li>• PAI</li> <li>• ODD sur les Corporates</li> <li>• Taxonomie</li> <li>• Analyses ESG qualitatives des émetteurs</li> </ul>
		Corporate ESG
Sustainalytics	Exclusion <i>Worst Offenders</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alerte sur les émetteurs présentant une controverse au regard de notre politique d'exclusion des <i>Worst Offenders</i></li> </ul>
	Vote Indicateurs ESG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à disposition de la plateforme de vote (plateforme permettant la transmission des votes aux teneurs de compte)</li> <li>• Analyse des valeurs dites « <i>non care</i> » : détermination du sens des votes, en fonction du périmètre et en application de la politique de vote qui lui sont communiquées</li> <li>• Exercice du vote sur les valeurs dites « <i>non care</i> » (hors marchés bloquants)</li> <li>• Transmission au teneur de compte des votes « <i>core</i> » et « <i>non care</i> »</li> <li>• Analyse des Corporates au regard de notre politique d'exclusion sur les armes controversées</li> </ul>
Bloomberg	Flag Green Bonds	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information sur le caractère GSS d'une obligation</li> </ul>
Iceberg DataLab	Empreinte Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs Biodiversité pour les Corporates</li> </ul>
Carbon4	Alignement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Corporates et Souverains</li> </ul>

Au-delà des fournisseurs de données que nous avons sélectionnés, nous utilisons régulièrement les données collectées par des organismes qui travaillent spécifiquement sur le climat ou la biodiversité.

BASES DE DONNÉES EXTERNES SPÉCIFIQUES POUR LES ASPECTS CLIMATIQUES ET BIODIVERSITÉ		
Prestataires de base de données	Périmètre	Description
Sustainable Development Goals (SDG)	Souverain ESG	<ul style="list-style-type: none"> <li>Score global SDG + 17 SDG</li> <li>Indicateurs bruts pour les Souverains + SSA ESG DH pour le Label ISR</li> </ul>
CDP	Corporate carbon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions carbone déclarées par les entreprises</li> <li>Base de données Climat / Biodiversité pour alimenter la BDD interne</li> </ul>
Urgewald	Corporate	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liste d'entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon (GCEL), du pétrole et du gaz (GOGEL)</li> </ul>
Climate Action 100+	Corporate Carbon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs ESG pour suivre les avancées des entreprises les plus émettrices de gaz dans leurs engagements climatiques</li> </ul>
Science Based Target Initiative (SBTI)	Corporate 2DA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Base de données d'entreprises qui ont formulé un objectif climatique validé par la science</li> </ul>
Carbon Tracker	Corporate Carbon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs ESG sur les effets du réchauffement climatique sur les marchés financiers</li> <li>Indicateurs ESG sur l'alignement climatique des émetteurs impliqués dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'électricité et des services publics</li> </ul>

Bases de données externes spécifiques pour les aspects climatiques et biodiversité		
Prestataires de base de données	Périmètre	Description
Sustainable Development Goals (SDG)	Souverain ESG	<ul style="list-style-type: none"> <li>Score global SDG + 17 SDG ;</li> <li>Indicateurs bruts pour les souverains + SSA ESG DH pour le Label ISR.</li> </ul>
CDP	Corporate carbon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions carbone déclarées par les entreprises ;</li> <li>Base de données Climat / Biodiversité pour alimenter la BDD interne.</li> </ul>
Urgewald	Corporate	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liste d'entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon (GCEL), du pétrole et du gaz (GOGEL).</li> </ul>
Climate Action 100+	Corporate Carbon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs ESG pour suivre les avancées des entreprises les plus émettrices de gaz dans leurs engagements climatiques.</li> </ul>
Science Based Target Initiative (SBTI)	Corporate 2DA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Base de données d'entreprises qui ont formulé un objectif climatique validé par la science.</li> </ul>
Carbon Tracker	Corporate Carbon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs ESG sur les effets du réchauffement climatique sur les marchés financiers ;</li> <li>Indicateurs ESG sur l'alignement climatique des émetteurs impliqués dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'électricité et des services publics.</li> </ul>

## 2-INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

### 2.1 Respect de la convention sur la diversité biologique

Depuis 2021, Ostrum AM développe une démarche sur la biodiversité visant à mettre en place les mesures nécessaires pour respecter, à horizon 2030, les 3 objectifs principaux figurant dans la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 :

- La conservation de la diversité biologique,
- L'utilisation durable de ces éléments
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Par ailleurs, nous procédons lors de l'évaluation des émetteurs à une analyse de notre contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

**A l'horizon 2030, nous nous engageons donc à :**

- ⇒ **Renforcer notre expertise relative à l'identification et la surveillance des éléments constitutifs de la biodiversité importants pour sa conservation et son utilisation durable telles que requises par la Convention. Cette démarche s'applique à notre évaluation des émetteurs ;**
- ⇒ **Mesurer et suivre notre empreinte biodiversité ;**
- ⇒ **Renforcer notre investissement dans des obligations durables liées aux enjeux de la biodiversité en fonction du marché ;**
- ⇒ **Poursuivre notre exclusion des émetteurs les plus néfastes aux écosystèmes ;**
- ⇒ **Renforcer notre engagement avec les émetteurs sur les secteurs les plus dépendants et les plus impactants.**

### 2.2 Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

À date, le portefeuille n'est pas en mesure de fournir une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité. Néanmoins, l'impact sur la biodiversité, et de manière plus générale, les facteurs extra-financiers sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est à dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur.

### 2.3 Appui sur un indicateur biodiversité

À date, Ostrum Asset Management calcule uniquement son impact sur la biodiversité pour l'ensemble cumulé de ses portefeuilles. Pour ce faire, nous avons choisi de nous appuyer sur Iceberg DataLab<sup>4</sup> (IDL) pour l'empreinte biodiversité. Son évaluation est donnée selon la mesure MSA par km<sup>2</sup>. L'abondance moyenne d'espèces (Mean Species Abundance, ou MSA) mesure l'abondance moyenne des espèces indigènes dans un espace délimité par rapport aux écosystèmes de référence non perturbés.

---

<sup>4</sup> <https://icebergdatalab.com/>

Concrètement, l’empreinte biodiversité d’Ostrum AM est estimée à environ -0.11 MSA.km<sup>2</sup>/m€ investi au 31 décembre 2024. Cela signifie que pour chaque million d’euro investi, 0,12km<sup>2</sup> de terres passent d’un état intact à un état perturbé. À ce stade, le calcul prend en compte les scopes 1, 2 et 3. Ainsi, il y a un risque de double comptage au niveau d’un portefeuille.

Chaque année, Ostrum AM calcule son empreinte biodiversité. Pour 2024, vous pouvez retrouver les calculs sur le lien suivant : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-lec,-risques-de-durabilit%C3%A9-et-tcfd->

# 3 INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

## 3.1 Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Ostrum AM réalise des analyses de risques ESG sur l'ensemble des entreprises investies, afin d'identifier les risques susceptibles d'avoir un impact matériel. L'approche, fondée sur la double matérialité des risques, permet non seulement de se concentrer sur les risques à court terme, plus visibles, car impactant dès aujourd'hui ses investissements, mais également de viser à anticiper les risques à moyen et long terme, parfois plus compliqués à envisager.

L'identification des risques et opportunités ESG et climatiques se fait au niveau :

- Des secteurs, avec des analyses sectorielles et des indicateurs/scores ;
- Des émetteurs, avec des analyses qualitatives et de controverse et des indicateurs/scores ;
- Des portefeuilles, avec des analyses de portefeuilles et indicateurs associés.

En plus des différents outils, indicateurs et alertes des fournisseurs de données, l'identification des risques et opportunités est propre aux différentes classes d'actifs. Elle passe, notamment, par des analyses qualitatives.

Toutes ces actions combinées nous permettent d'identifier un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, avérée ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les différents risques liés à la prise en compte des critères ESG identifiés par Ostrum Asset Management (risques de transition, risques physiques aigus et chroniques, risques de controverses, risques liés au changement climatique et risques liés à la biodiversité) sont repris dans le Rapport d'Investissement Responsable d'Ostrum AM disponible ici : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-lec,-risques-de-durabilit%C3%A9-et-tcfd->

## 3.2 Evaluation des risques ESG chez Ostrum AM

Les risques ESG, ainsi que les opportunités, sont pris en compte dans l'évaluation des secteurs industriels, ainsi que des sociétés dans le cadre de notre analyse de la qualité et des risques.

Ces risques sont pris en compte à travers plusieurs axes : nos politiques sectorielles et d'exclusion ; la politique de gestion des controverses (Worst Offenders) ; l'intégration des critères ESG ; les éléments ESG sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est-à-dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur ; la politique d'engagement globale qui s'applique à l'ensemble des gestions d'Ostrum AM

Par ailleurs, la Direction des Risques participe aux différents comités relatifs aux sujets ESG.

La revue des listes d'exclusions est réalisée sur base périodique par plusieurs Comités (par exemple : Comité Sectoriel, Comité Worst Offenders, Comité Pétrole et Gaz Comité Charbon) et donne lieu à une mise à jour des listes d'exclusions.

### 3.3 Plan d'action visant à réduire l'exposition du mandat aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

La gestion de l'exposition du mandat aux risques ESG passe par :

- **Le suivi des indicateurs extra-financiers**
- **Les politiques sectorielles et d'exclusion**
- **La politique d'engagement**

Des contrôles pré-trade bloquants sont mis en œuvre pour les listes réglementaires, les exclusions normatives (Worst Offenders, armes controversées), les exclusions sectorielles (charbon, tabac). Des contrôles post-trade sont également mis en place pour les émetteurs interdits, à l'exclusion du pétrole et gaz, pour lesquels le stock est autorisé jusqu'en 2030.

Le monitoring et le traitement des éventuels dépassements suit le même processus d'alertes et d'escalade que les autres contraintes d'investissements réglementaires et contractuelles.

Par ailleurs, Ostrum AM entend réduire l'exposition de ses portefeuilles aux risques ESG via sa politique d'engagement. Ainsi, en 2024, 153 engagements et 112 réunions et contacts ont été conduits auprès de 97 sociétés différentes sur des sujets financiers et extra-financiers. Vous pouvez retrouver le détail de ses engagements dans son rapport : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#vote-et-engagement>

### 3.4 Impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

Les différents risques et opportunités climatiques identifiés dans les investissements d'Ostrum AM peuvent impacter ses activités. Tous les risques identifiés plus haut peuvent devenir matériels pour l'activité d'Ostrum AM.

Par exemple le montant à verser en cas de condamnation (amendes, mais aussi réparation pour dommages et intérêts) peut fragiliser la robustesse financière d'une entreprise, et donc augmenter le risque de crédit. La qualité de remboursement de l'emprunteur peut être réduite, ce qui peut entraîner la baisse de la valeur de son titre, et donc un impact négatif sur la performance.

Les risques climatiques peuvent aussi être à l'origine de la perturbation de certains secteurs d'activité. Si les entreprises ne parviennent pas à s'adapter aux nouvelles tendances, leurs profils deviendront moins attractifs pour les investisseurs, car moins rentables. Il est donc essentiel qu'Ostrum AM les identifie pour éviter de subir des pertes. L'inverse (côté opportunité) est tout aussi important.

Par conséquent, Ostrum AM s'attache à surveiller les risques réglementaires, juridiques, réputationnels, opérationnels ou liés aux changements de marché, des entreprises investies ou dans lesquelles les gérants souhaitent investir, car ces risques entraîneraient une perte financière directe pour Ostrum AM et ses clients.

Si Ostrum AM cherche à minimiser les défauts potentiels de ses investissements, elle est aussi très attentive aux opportunités. Les entreprises qui réussissent à créer de nouveaux business/offre bas carbone (énergie renouvelables, consommation propre...) créent de facto de nouveaux revenus.

Ostrum AM utilise l'analyse de la matérialité des éléments ESG pour évaluer les risques sectoriels et/ou spécifiques et leur probabilité d'occurrence. Cette analyse nous permet d'identifier les tendances à long terme susceptibles de perturber certains secteurs d'activité. Ajouter la recherche des éléments matériels ESG à l'analyse financière traditionnelle lui permet d'améliorer sa vision des risques de durabilité et la qualité des émetteurs à plus long terme.

Ostrum AM est convaincue que son devoir en tant que gestionnaire d'actifs est de prendre des décisions éclairées et d'utiliser toutes les informations disponibles, y compris des éléments ESG.

Par ailleurs, la réputation d'Ostrum AM peut aussi être entachée, en tant qu'investisseur, lorsque des controverses surviennent sur un titre ou si elle investit dans une entreprise avec de mauvaises pratiques ESG (financement de charbon, armes...).

Les ONGs sont d'ailleurs très attentives au financement des gestionnaires d'actifs

### 3.5 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION ET MESURES CORRECTIVES

Afin de renforcer ses engagements sur le climat, Ostrum AM a débuté fin 2024 une analyse de ses portefeuilles pour initier une démarche d'alignement climatique avec une date cible de mise en œuvre en 2025. Pour se faire, elle a décidé de se référer au cadre méthodologique NZIF (Net Zéro Investment Framework) de l'IIGCC<sup>5</sup> - l'un des trois cadres méthodologiques plébiscités par la « Net Zero Asset Management initiative » (NZAMI) - et a développé une méthodologie de scoring quantitatif propriétaire lui permettant de catégoriser les émetteurs corporates dans l'une des cinq catégories de l'échelle de maturité climatique définies par le NZIF (catégories allant des sociétés qui ne sont pas transparentes en matière de transition climatique à celles qui sont déjà net zéro).

---

<sup>5</sup> Institutional Investors group on Climate Change \_ <https://www.iigcc.org/>

## 4. ABÉCÉDAIRE

Abréviations et acronymes utilisés dans ce rapport :

AIE	Agence Internationale de l'Energie
AMF	Autorité des Marchés Financiers
CTB	Climate Transition Benchmark (Indice de Transition Climatique)
ESG	(Facteurs) Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance
GES	Gaz à Effet de Serre
GEVA	Gestion Environnementale et Valorisation des Actifs
GIEC AR5	5e rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IDL	Iceberg DataLab (fournisseur de données biodiversité)
ISR (SRI)	Investissement Socialement Responsable
LEC	Loi Energie Climat
MSA	Mean Species Abundance (Abondance Moyenne des Espèces)
MSCI	Fournisseur de données extra-financières
PAB	Paris Aligned Benchmark (Indice aligné avec l'Accord de Paris)
PAI	Principal Adverse Impact (Principales Incidences Négatives)
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SBTi	Science Based Targets initiative (initiative Science Based Targets)
SDA	Sectoral Decarbonization Approach
SDG	Sustainable Development Goal (Objectifs de Développement Durable)
SFDR	Sustainable Finance Disclosure Regulation (Réglementation de publication d'information en matière de durabilité)
Sustainalytics	Fournisseur de données extra-financières
Trucost	Fournisseur de données extra-financières
Vigeo	Fournisseur de données extra-financières

Vous pouvez également consulter l'abécédaire de l'ISR Ostrum sur notre site internet : <https://www.ostrum.com/fr/abecedaire-de-lisr>

# MENTIONS LÉGALES

## OSTRUM ASSET MANAGEMENT

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 50 938 997 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Men- dès-France – 75013 Paris – [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)

Ce document est destiné aux clients d'Ostrum Asset Management. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Nos politiques sectorielles et d'exclusion sont disponibles sur le site d'Ostrum Asset Management : <https://www.ostrum.com/fr/nos-politiques-sectorielles>



**Ostrum Asset Management**

Société de gestion de portefeuille agréée par l’Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)



[im.natixis.com](https://im.natixis.com)

**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00  
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros  
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38